



LE DEVOIR

PHILIPPE WOJAZER AGENCE FRANCE-PRESSE
Jacques et Bernadette Chirac après la victoire.

Présidentielle française

Chirac est élu par défaut

Avec 82 % des suffrages,
Chirac bat facilement Le Pen.
Mais la France se donne
un président sans mandat.

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU
DEVOIR

Paris — Jacques Chirac a été facilement réélu hier pour un deuxième mandat à l'occasion du second tour de l'élection présidentielle française. Vainqueur par défaut d'un deuxième tour joué d'avance, puisqu'il opposait le président sortant au leader d'extrême droite Jean-Marie Le Pen, Jacques Chirac a décroché la plus grosse majorité jamais obtenue par un président de la V^e République élu au suffrage universel.

Tel que prévu par les sondages, 82 % des électeurs ont choisi

Jacques Chirac contre 18 % pour Jean-Marie Le Pen. Avec 5,2 millions de voix, ce dernier n'a même pas fait le plein des suffrages qui s'étaient portés vers l'extrême droite au premier tour.

Jean-Marie
Le Pen

Jacques Chirac, qui a miraculeusement évité un second tour contre le candidat socialiste Lionel Jospin, se présentait hier comme le président de tous les Français. «La France a réaffirmé son attachement aux valeurs de la république», a-t-il déclaré. «J'ai entendu et j'ai compris votre appel pour que la politique change [...]. Votre choix d'aujourd'hui est un pacte fondateur.»

VOIR PAGE A 8: CHIRAC

Lire aussi en pages A 5 et A 6:

■ Soulagement de Washington à Québec

■ L'éditorial de Serge Truffaut: La République et l'honneur

Boucher: la prison à vie

Le jury a reconnu le chef des Nomads coupable
du meurtre prémédité de deux gardiens de prison

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le jury a cru à l'existence d'un syndicat du crime engagé dans une guerre sans merci pour le monopole de la drogue en condamnant pour double meurtre le leader des Nomads, Maurice Boucher, hier, après dix jours de délibérations. Le verdict de culpabilité représente un fleuron pour la Couronne, qui a su combler les failles du premier procès en rajoutant des preuves indépendantes pour confirmer les dires du délateur Stéphane Gagné.

Boucher a esquissé l'ombre d'un sourire de dépit lorsque le juré numéro sept, un entrepreneur en construction, a fait connaître le verdict unanime: coupable du meurtre au premier degré de Diane Lavigne et de Pierre Rondeau, et coupable de tentative de meurtre sur Robert Corriveau. Un silence glacial a balayé la salle du tribunal; seule Danielle Lavigne, la sœur de la première gardienne de prison abattue sur ordre de Boucher, pleurait dans la discrétion.

Pourchassé par les médias, l'avocat Jacques Larochelle est resté fidèle à ses habitudes en ne formulant aucun commentaire. Les possibilités d'appel sont minces, même si la Couronne s'y prépare. M^e Larochelle ne peut pas attaquer sur le fond la décision unanime rendue par les huit hommes et quatre femmes. Le droit canadien confère en effet à un verdict rendu par le tribunal du peuple une valeur quasi sacrée, si bien que le criminaliste devra repérer une erreur majeure commise par le juge Pierre Béliveau durant le procès pour espérer que la Cour d'appel prête l'oreille à ses doléances. Si le juge a péché, c'est certes en faveur de la défense.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
France Charbonneau, procureure de la Couronne, affichait un large sourire après le verdict.

VOIR PAGE A 8: BOUCHER

Fusion de trois organismes de protection du français

Québec crée l'Office
québécois de la langue
française et conserve
le Conseil de la langue
française

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement a décidé d'aller de l'avant avec la fusion de l'Office de la langue française, de la Commission de protection de la langue française et de la Commission de toponymie. Mais le quatrième de ces organismes créés en 1977 avec la loi 101, le Conseil de la langue française, continuera de voler de ses propres ailes.

C'est ce qu'a appris *Le Devoir* de sources sûres. Le projet de loi, qui donne suite à certaines recommandations du rapport Larose, doit être déposé demain par le ministre d'État à la Culture et aux Communications, Diane Lemieux. Jusqu'à la dernière étape, il fait l'objet de vives discussions au conseil des ministres qui a toutefois donné son aval mercredi dernier.

Cette recommandation, contenue dans le rapport Larose, de fusionner les quatre organismes issus de la loi 101 n'a pas manqué de soulever la controverse.

VOIR PAGE A 8: FUSION

INDEX

Actualités.....	A2	Monde.....	A5
Avis publics.....	A4	Mots croisés.....	B4
Convergence.....	B7	Météo.....	B4
Culture.....	B8	Religions.....	B6
Économie.....	B1	Sports.....	B4
Éditorial.....	A6	Télévision.....	B6
Fonds.....	B2		

L'ENTREVUE

Le côté sombre des nouvelles technologies

Internet constitue un nouvel espace d'action
pour les mouvements terroristes,
estime l'universitaire israélienne Limore Yagil

BENOÎT MUNGER
LE DEVOIR

Née de l'évolution rapide des technologies numériques, portée par l'engouement médiatique, la «révolution de l'information» nous apporte son lot d'utopies, de promesses d'un avenir éclatant, souriant béatement les yeux fixés sur l'écran d'un moniteur. A telle enseigne que le côté sombre des nouvelles technologies, leur vulnérabilité, les dangers qu'elles font courir à nos sociétés si elles sont utilisées à mauvais escient, sont presque occultés. Et de cela, croit Limore Yagil, universitaire israélienne spécialiste de la question, il faut s'inquiéter.

Professeure à l'Université de Haïfa, Limore Yagil, historienne de formation, s'est particulièrement intéressée à la face culturelle de l'histoire, celle de l'extrême droite, du négationnisme de la France de Vichy et, plus récemment, du terrorisme à l'heure d'Internet. Elle était récemment de passage au Québec pour lancer son dernier essai intitulé justement *Terroristes et Internet — La Cyberguerre*.

Pour le D^r Yagil, il ne fait pas de doute qu'Internet constitue pour les mouvements terroristes un nouvel espace d'action, un espace où la propagande et la désinformation sont en terre fertile, mais aussi où il est possible d'utiliser contre «ses ennemis» les armes nouvelles de l'informatique. Aux menaces sérieuses que constitue l'utilisation d'armes atomiques ou bio-

logiques, s'ajoutent aujourd'hui celles de la cyberpropagande et du piratage informatique.

«Il est certain qu'Internet facilite énormément tout ce que les terroristes veulent développer, explique Mme Yagil, qui est originaire de Haïfa. Il n'y a pas de censure ou, à tout le moins, il est très difficile d'en faire; chacun peut en quelque sorte devenir terroriste. Avant, il y avait des groupes qu'on connaissait plus ou moins et qu'on pouvait plus ou moins contrôler. On pouvait s'attendre à des attaques en des lieux plus ou moins précis. Aujourd'hui, l'attaque peut venir de n'importe quelle partie du monde.»

La formidable capacité des nouvelles technologies de manipuler l'information, de la faire circuler, de mettre des gens en réseau, comporte de grands avantages et de belles promesses, mais aussi de sérieux écueils. À preuve, le nombre de sites haineux sur Internet, qui, de presque rien en 1995, est passé à 600 en 1997, à 1429 en 1999, pour dépasser 4000 aujourd'hui. «Ces groupes ont profité de la brèche Internet pour étendre leur influence», souligne la spécialiste, notant que le terrorisme religieux est à la hausse depuis 1980. «Nous avons aujourd'hui affaire à des organisations non structurées, obscures, absolument vouées à leur cause. La situation est plus complexe, plus extrême, plus variée, plus diffuse.»

L'arme de la propagande et de la désinformation est utilisée sous tous les climats idéologiques, en quelque sorte. Par les groupes d'extrême droite,

JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Limore Yagil

VOIR PAGE A 8: YAGIL

IDÉES

L'utopie numérique

Le Devoir conclut ce matin en page *Idées* la publication de sa série sur l'impact des changements découlant du développement de l'industrie du numérique.

Préparée en collaboration avec la chaire Daniel Langlois sur le numérique et les beaux-arts de l'Université Concordia et son titulaire, Hervé Fischer, la série donne aujourd'hui la parole à Pierre Trudel, professeur de droit public à l'Université de Montréal, qui affirme que la numérisation entraîne une mutation des fondements du droit. Pour sa part, Jean Gagnon, directeur des programmes à la chaire Daniel Langlois, met le point final à la série en faisant miroiter une nouvelle dimension à nos vies, celle où les cloisons traditionnelles entre nature et culture, art et science s'effacent dans le tourbillon numérique. Nous publierons également, dans un avenir rapproché, des réactions à la série.

■ À lire en page A 7



ACTUALITÉS

Québec soutient l'éolien en Gaspésie

■ À lire en page A 4

LES ACTUALITÉS

Sommet antipauvreté à New York

Des militants accusent Chrétien de se dérober

SUE BAILEY PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre tente de se soustraire à une situation potentiellement embarrassante en esquivant un sommet spécial des Nations unies à New York, cette semaine, disent des militants de la lutte antipauvreté.

S'il peut être disponible pour les délégations commerciales, pourquoi ne le serait-il pas pour les enfants et les politiques sociales? s'est demandé Laurel Rothman, coordinatrice nationale de Campagne 2000, une coalition mise sur pied pour éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada.

La coalition de 85 membres, qui réunit groupes religieux et communautaires, fait pression sur les parlementaires afin qu'ils respectent une résolution adoptée par les Communes en 1989 en vue de faire disparaître la pauvreté chez les enfants. Selon la coalition, M. Chrétien veut éviter d'avoir à justifier l'absence lamentable de progrès réalisés par le Canada dans ce dossier.

Les militants n'en reviennent pas de voir que M. Chrétien ne participera pas au sommet de trois jours, qui démarre mercredi. Il se rendra plutôt à un sommet Canada-Union européenne en Espagne, où on discutera de questions commerciales et du prochain sommet du G8 des leaders des pays les plus industrialisés à Kananaskis, en Alberta.

«Ce n'est pas le genre de M. Chrétien d'éviter une tribune internationale, ce qui porte les défenseurs des droits à des enfants à supposer que c'est le risque d'embarras qui l'incite à éviter le sommet», soutient Campagne 2000.

Un conflit d'horaires

Mais la porte-parole du premier ministre, Françoise Ducros, affirme que la seule raison de l'absence de M. Chrétien à New York est un conflit d'horaires. Il avait l'intention d'y aller lorsque la rencontre était prévue en septembre, mais l'événement a été reporté après les attentats terroristes du 11 septembre.

M. Chrétien s'occupera d'autres dossiers urgents en Espagne; il poursuivra notamment ses efforts pour inscrire les problèmes criants de la pauvreté et du sida en Afrique, au sommet de l'ordre du jour du sommet du G8, a dit Mme Ducros.

Le vice-premier ministre, John Manley, assistera à une portion du sommet new-yorkais, en remplacement de M. Chrétien.

Campagne 2000 compte rendre public aujourd'hui un rapport indiquant qu'un enfant canadien sur cinq vit maintenant dans la pauvreté. En 1989, année de l'adoption de la résolution antipauvreté infantile par les Communes, la proportion était moindre, soit de un sur sept.

Près de 1,3 million d'enfants âgés de moins de 18 ans vivaient sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada, en 1999, soit 362 000 de plus qu'une décennie plus tôt, rapporte l'agence fédérale.

Sommet du G8 à Kananaskis

Les opposants à la mondialisation pourraient être moins nombreux

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les opposants à la mondialisation ne doivent pas se sentir obligés de se rendre à Kananaskis, en Alberta, afin de protester contre le sommet du G8 qui doit s'y dérouler en juin, affirme la présidente du Conseil des Canadiens, Maude Barlow.

Les protestataires peuvent être tout aussi efficaces en restant chez eux et en poursuivant leurs efforts au sein de leurs collectivités respectives, a assuré Mme Barlow en entrevue.

«Se trouver à Kananaskis constitue l'une des possibilités, c'est l'une des façons de faire passer le message, mais ce n'est pas la seule. Il y en a beaucoup d'autres», a-t-elle déclaré.

Mme Barlow a dit ne pas s'attendre à ce que le prochain sommet du G8 donne lieu à une répétition des affrontements entre manifestants et policiers ayant marqué le Sommet des Amériques, à Québec, l'été dernier.

«Je ne m'attends pas à une très grande foule, nous ne prévoyons pas cela, nous ne le souhaitons pas. Nous ne voulons pas une foule énorme parce que nous sommes préoccupés par l'environnement», a-t-elle expliqué. «Le plus important est de trouver des moyens ingénieux et pacifiques de faire passer un message différent», a-t-elle ajouté.

Mme Barlow a par ailleurs rejeté du revers de la main l'étiquette d'«antimondialisation». Elle estime que cette dernière ne convient pas aux gens qui craignent que la pauvreté, l'injustice et la dégradation de l'environnement constituent l'héritage des règles d'échanges commerciaux internationaux qui sont actuellement mises en place.

Les précautions prises par les autorités dans le but d'assurer la sécurité au prochain sommet du G8, cet été, sont ridicules, a enfin indiqué Mme Barlow. «A ma connaissance, aucun des principaux groupes [de manifestants] ne prépare quoi que ce soit qui ne soit pas pacifique.»

Déménagement de tous les vols passagers de Mirabel à Dorval

Le Bloc exigera la démission des administrateurs d'ADM

BERNARD LAMARCHE LE DEVOIR

Le Bloc québécois va exiger aujourd'hui la démission des administrateurs d'Aéroports de Montréal (ADM). Devant la décision imminente de transférer définitivement le transport des passagers de Mirabel à Dorval, le critique du Bloc en matière de transports et député d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, Mario Laframboise, fera cette demande au ministre fédéral des Transports, David Collenette.

Selon la rumeur, ADM annoncerait cette semaine le déménagement de tous les vols passagers de Mirabel à Dorval, ce qui ne laisserait à Mirabel que le transport de marchandises, et ce, dès avril 2003. Selon les informations publiées par Le Journal de Montréal samedi, l'annonce officielle de ce transfert aura lieu mercredi ou jeudi, à l'occasion de l'assemblée annuelle d'ADM. Cette décision ferait suite aux travaux d'un comité d'étude qui évaluait la possibilité de retirer à Mirabel les vols de passagers, travaux qui avaient débuté l'an dernier.

Selon le député, ADM ne respecte pas son bail: «Le locataire doit utiliser les lieux loués pour les fins d'un aéroport international majeur, rappelle M. Laframboise. Donc, il doit l'utiliser comme tel. Nous, on considère qu'il ne respecte pas son entente. On sait que ADM est une créature du gouvernement fédéral. Il édicte les normes pour nommer le conseil d'administration. Le gouvernement peut soit mettre fin au bail, soit mettre les administrateurs sous tutelle ou carrément exiger un remplacement des administrateurs. Il faut que le gouvernement fasse respecter ses ententes, sinon qu'il change les règles, auquel cas on en discutera à la Chambre des communes.»

La faillite de Canada 3000 et la baisse de l'achalandage à la suite des événements du 11 septembre compteraient parmi les facteurs qui sont venus à bout des derniers espoirs de garder ouvert l'Aéroport de Mirabel, construit au coût de 500 millions dans les



REUTERS

Les passagers à l'aéroport de Mirabel pourraient se faire encore plus rares si ADM confirme cette semaine le déménagement de tous les vols passagers de Mirabel à Dorval, ce qui ne laisserait à Mirabel que le transport de marchandises.

années 70. Depuis le déménagement des vols internationaux de Mirabel à Dorval en 1997, l'aéroport des Basses-Laurentides est devenu un fardeau financier pour ADM, avec des pertes de 20 millions annuellement. «ADM n'a jamais voulu depuis cinq ans considérer Mirabel comme aéroport international dit majeur ou comme installation de première ligne.» Pour le député, un équipement d'un telle importance doit recevoir des vols de passagers.

Parmi les récriminations qu'il adresse à l'administrateur d'ADM, M. Laframboise soutient qu'il n'y a «aucune intention de respecter le Plan directeur, qui stipule que les vols notifiés doivent décoller de Mirabel. Depuis plus d'un an, on permet à Air Canada de faire des vols notifiés à partir de Dorval.» N'était la pollution de l'environnement et de l'espace sonore et la crainte d'embouteillages dans le secteur de Dorval, ADM irait de l'avant avec la décision de réserver Mirabel au fret. Le député Laframboise estime qu'Ottawa doit intervenir sans faute et rappeler l'administration d'ADM à l'ordre. «Ça n'a pas de sens que toutes les sociétés développées du monde essaient de sortir les aéroports des grandes villes pour des questions de sécurité, de bruit et d'efficacité, et que nous, on essaie au contraire de prendre un aéroport déjà construit à l'extérieur et de le faire évoluer à l'intérieur d'une ville. On sait que dans la ligne de vol, à Mirabel, il n'y a pas de constructions domiciliaires. Depuis le 11 septembre, ces questions doivent être prises en considération.»

La «dure vérité» pour le Qué-

bec, pense le député d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, c'est que la province, «malgré les efforts que fait ADM», a perdu la bataille des aéroports aux mains de Toronto. «La question dépasse celle du développement de la Rivière Nord de [la région de] Montréal. Malgré les 800 millions investis, l'aéroport de Dorval restera un aéroport de second ordre. On continue à investir dans un canard boiteux.» Avec l'argent investi dans Dorval, M. Laframboise estime que l'autoroute 13 aurait pu être achevée et que le train rapide serait déjà rendu à Mirabel.

MM. Laframboise et Collenette voyagent aujourd'hui vers le Pérou, à l'occasion d'une mission canadienne pour l'APEC. Les onze heures de vol devraient leur donner tout le temps nécessaire pour discuter de cette affaire.

Groupe de remplacement déjà désigné

Ottawa annoncera bientôt s'il maintient ou non ses troupes en Afghanistan

Aucune décision n'a encore été prise par les autorités

NAHLAH AYED PRESSE CANADIENNE

Kandahar, Afghanistan — Le Canada devrait annoncer sous peu s'il retirera ses troupes d'Afghanistan ou s'il y dépêchera de nouvelles unités, cet été, a affirmé hier le brigadier général Michel Gauthier.

M. Gauthier, qui commande les forces navales, aériennes et terrestres du Canada prenant part à l'Opération Apollo, nom donné à la participation militaire canadienne à la campagne contre le terrorisme, a dit espérer qu'Ottawa annonce «au cours des prochains

jours» s'il continuera d'engager des troupes au sein de la coalition internationale.

La période de service des militaires canadiens étant habituellement d'une durée de six mois, le gouvernement doit décider d'ici peu s'il entend prolonger son engagement, afin qu'il puisse être en mesure de déployer de nouveaux soldats lorsque ceux actuellement en Afghanistan seront prêts à rentrer à la maison, au milieu de l'été.

Bien que les militaires déployés sur le sol afghan soient au courant depuis le début qu'ils pourraient bien y demeurer plus de six mois, le simple fait de savoir à quel mo-

ment ils pourront retourner au Canada leur rendrait la vie plus facile.

Retour au milieu de l'été

«C'est la première question qui vient à l'esprit de chacun de nos soldats», a affirmé le brigadier général Gauthier, à la suite d'entretiens avec certains membres des troupes canadiennes, auxquels il a fait part des différents scénarios possibles.

«Ce que je leur ai dit, ce matin, c'est qu'aucune décision n'avait encore été prise [...] Nous aimerions que cela soit chose faite au cours des jours à venir», a-t-il déclaré.

Le retour au pays des quelque 800 soldats et de leur équipement se trouvant en ce moment en Afghanistan constitue une «vaste entreprise» nécessitant environ trois mois de préparation, a indiqué l'officier.

Voilà pourquoi, a-t-il expliqué, «il est nécessaire de prendre une décision ces prochains jours, si nous souhaitons qu'ils reviennent au milieu de l'été, ce qui serait l'idéal.»

Le brigadier général Gauthier a indiqué qu'un groupe de remplacement avait déjà été désigné, en cas de besoin. Il a toutefois refusé de préciser de quelle unité il s'agissait.

EN BREF

Enquête de la GRC sur Groupaction

(PC) — La GRC pourrait bientôt amorcer une enquête sur trois contrats accordés par le gouvernement Chrétien à la firme mont-réalaise de marketing Groupaction. Selon le Globe and Mail, la vérificatrice générale du Canada Sheila Fraser devrait recommander dès la semaine prochaine la tenue d'une telle enquête. Les trois contrats accordés ces trois dernières années à Groupaction sont évalués à 1,6 million. Ils ont servi à rédiger trois rapports sur la façon de vendre et d'améliorer l'image du gouvernement fédéral au Québec. Une enquête préliminaire a révélé que les trois rapports sont quasi identiques.

Nouveau chef libéral au N.-B.

(PC) — Les libéraux du Nouveau-Brunswick choisiront un nouveau chef, samedi prochain, lors du congrès au leadership qui débute vendredi soir à Fredericton. A moins d'un coup de théâtre, le député de Kent, Shawn Graham, recueillera l'appui d'une majorité de délégués et supplantera son opposant Jack MacDougall. Le chef ac-

tuel du Parti libéral, Bernard Richard, occupe ce poste pour la dernière semaine. La province est actuellement gouvernée par le conservateur Bernard Lord.

Les journalistes de Métro affiliés à la FTQ

(Le Devoir) — La vingtaine de journalistes et membres du personnel de soutien du journal Montréal Métro, distribué gratuitement dans le réseau souterrain de la STCUM par le Groupe Transcontinental, viennent d'adhérer au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la FTQ. Le SCFP compte déjà plusieurs milliers de membres dans le secteur des communications.

Le mont Royal nettoyé

(Le Devoir) — Plus de 500 Montréalais et Montréalaises ont participé hier à la 11^e Corvée du mont Royal. La journée de nettoyage de la montagne et de plantation d'arbres s'est étendue sur 22 secteurs du parc du mont Royal et sur le terrain avoisinant l'hôpital Royal-Victoria.

Bijouterie Gambard Vente et service technique

Advertisement for Rolex watches, featuring a large image of a Rolex GMT-Master II watch and the text 'ROLEX' and 'GMT-Master II en acier et or 18 carats'.

Results table for Loto-Québec, showing winning numbers and prize amounts for various games like 6/49, 4/9, SUPER 7, and Extra.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Conférence sur l'Afrique

Le projet de partenariat proposé par le G8 souffre de graves lacunes

Sans offensive contre le sida, tout espoir de développement économique en Afrique restera « illusoire » — Stephen Lewis

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

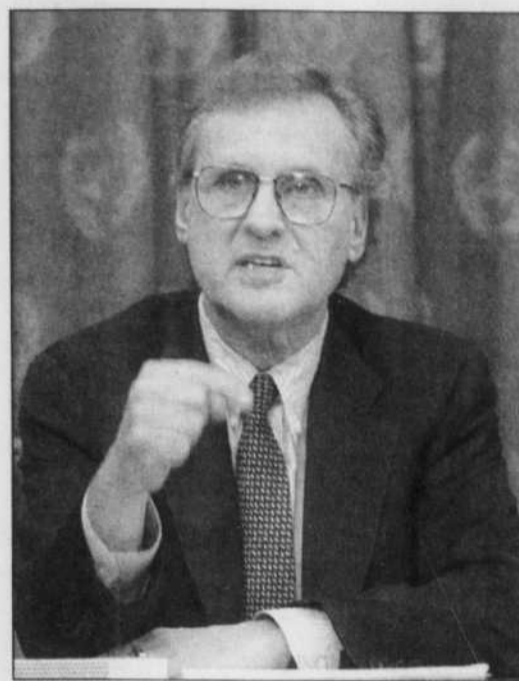
À moins d'une attaque frontale contre les immenses problèmes que vit le continent africain en matière de santé et d'éducation, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), autour duquel le Canada et ses partenaires du G8 font grand bruit, n'ira nulle part.

Or, en santé, ce NEPAD souffre d'un silence « profondément troublant » concernant la lutte contre la pandémie du VIH/sida, a déclaré hier à Montréal Stephen Lewis, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU en Afrique. *Idem* dans le domaine éducatif, a fait valoir Mamadou Ndoye, de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), qui déplore que le projet n'en fasse pas une préoccupation centrale.

Quelque 400 personnes, provenant en grande partie des milieux sociaux africains, étaient réunies en fin de semaine à Montréal à l'initiative de l'ACDI lors d'une conférence sur l'avenir de l'Afrique. Au cœur de la conférence: l'examen du NEPAD, un ambitieux projet destiné à sortir le continent de la misère, porté par les chefs d'Etat de l'Afrique du Sud, du Sénégal, du Nigeria et de l'Algérie, et qui fera l'objet d'un accueil privilégié en juin au sommet du G8 à Kananaskis, en Alberta. Débarquant dans un esprit critique, plusieurs délégués de la société civile africaine ont relevé les failles du document, dans lequel ils ne voient en général qu'une redite néolibérale des vingt dernières années de programmes d'ajustement structurel téléguident par les « pays surdéveloppés ». Mais ils auront eu l'impression ce week-end que les jeux sont déjà faits. Ils doutent que leurs objections soient entendues.

Une urgence

M. Lewis a prononcé un plaidoyer saisissant: tout espoir de développement économique restera « illusoire » tant qu'on n'interviendra pas d'urgence pour prévenir la propagation du VIH/sida et venir en aide aux 28 millions de personnes — qui sont de plus en plus des femmes — infectées en Afrique subsaharienne. « Le NEPAD ne fait au sujet du sida qu'une mention pro forma. » Les infrastructures, les connaissances et les médicaments existent pourtant qui pourraient renverser la situation, dit-il, mais la pandémie se développe « hors de contrôle » — faute de ressources financières et en raison d'obstacles persis-



PRESSE CANADIENNE

Envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU en Afrique, Stephen Lewis a prononcé ce week-end, à Montréal, un plaidoyer saisissant en faveur d'une intervention urgente pour prévenir la propagation du VIH/sida sur le continent africain.

tants posés par les multinationales pharmaceutiques à la production de médicaments génériques. « Avec 38 milliards de dollars d'ici à 2015, on pourrait sauver huit millions de vies par année. » Une somme modeste, compare-t-il, au regard des 100 milliards amassés en aide suivant les attentats du onze septembre. Un fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été créé l'année dernière auquel les pays riches ont plafonné leur soutien à deux milliards sur trois ans. « Il y a un vide moral, un racisme souterrain qui est si anti-humain que cela viole l'âme », a dit M. Lewis.

Le sida fait actuellement 13 millions d'orphelins sur le continent, « inutilement », et ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2010. Les conséquences sociales

sont inouïes, notamment en matière d'éducation. « Au Mozambique, signale M. Lewis, 17 % des professeurs seront décédés d'ici à dix ans. » La catastrophe est de même nature dans les systèmes d'éducation en Namibie, au Kenya, en Côte d'Ivoire, au Botswana... Le NEPAD prétend vouloir réduire la mortalité infantile des deux tiers d'ici à 2015? « Impossible », a-t-il laissé tomber.

Un tout récent rapport de l'UNESCO indique que 40 % des enfants ne fréquentent pas l'école primaire en Afrique subsaharienne. La moitié de ceux qui la fréquentent finissent par décrocher. Et un adulte sur deux est analphabète. C'est la seule région du monde, a dit de son côté M. Ndoye, où le nombre d'enfants sans accès à l'école augmente au lieu de diminuer. La région est dans un état pré-industriel et le NEPAD fait l'erreur de ne pas prioriser l'enseignement de base, a-t-il souligné.

Malaise et pétition

Malgré tout, le NEPAD crée un certain enthousiasme, y compris au sein de la société civile africaine, s'agissant d'un projet dont l'accueil a le mérite élémentaire de sortir l'Afrique de son invisibilité sur la scène internationale.

Au moins disposée à donner le bénéfice du doute à un projet qui en est encore à ses balbutiements, cette société civile regrette surtout en fin de semaine, comme le disait par exemple Lynne Muthoni Wanyeki, d'une organisation féministe kényenne, que les artisans africains du NEPAD n'aient pas encore jugé bon de consulter formellement les milieux sociaux et les ONG africains. Ajoutait Amos Anyimadu, d'un centre ghanéen de recherche sur la sécurité et les conflits: « En fait, cette conférence de l'ACDI aurait dû avoir lieu en Afrique. »

La conférence de Montréal aura ainsi été parcourue d'un malaise notable parmi les délégués. Plusieurs ont pu se sentir récupérés: « Nous ne sommes pas ici pour avaliser ce nouveau partenariat, mais pour en discuter », a insisté Jean-Clément Bagré, du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples. Tetteh Hormeku, du Réseau Tiers-Monde-Afrique, basé à Accra, a cru utile de faire circuler à partir de samedi soir une pétition réaffirmant l'opposition générale de la société civile africaine au NEPAD: « Le malentendu est nourri en partie par le Canada. Le déroulement de la conférence risque de créer la fausse impression que nous appuyons le projet. »



Chantal Hébert

L'horloge biologique de Jean Chrétien

À l'époque du remaniement ministériel auquel a procédé le premier ministre Jean Chrétien en janvier, personne n'avait imaginé que ce grand remue-ménage aurait pour résultat de mener un gouvernement déjà passablement léthargique à un état d'animation suspendue.

C'est pourtant ce qui s'est passé. Loïn de donner lieu à une résurrection législative, l'arrivée d'une fournie de nouveaux titulaires dans divers portefeuilles aura d'abord servi à retarder, voire même à enterrer des projets mis en chantier par leurs prédécesseurs.

Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre de l'Immigration Denis Coderre suspendait ainsi pour au moins un an la mise en place d'un nouveau processus d'appel pour les réfugiés, une pièce centrale de la récente Loi sur l'immigration.

À l'Industrie, Allan Rock a rapidement expédié, peu de temps après son arrivée et sans tambour ni trompette pour une rare fois, l'accouchement d'une stratégie de l'innovation aux allures de souris par rapport à la montagne d'attentes suscitées par le ministre précédent Brian Tobin.

Côté Santé, le Parlement attend toujours d'être saisi du projet de loi sur les techniques de reproduction de la ministre Anne McLellan. Mais alors que l'ajournement d'été se profile au tournant, l'idée qu'on demande aux députés de vider une question aussi complexe avant l'automne dépasse l'entendement. Quant aux orientations générales du gouvernement en santé, elles attendent évidemment le bon vouloir de Roy Romanow.

Dans le même esprit, des amendements à la loi du divorce touchant notamment la garde des enfants semblent destinés à continuer de mijoter dans la cuisine du nouveau ministre de la Justice Martin Cauchon.

Aux Travaux publics, Don Boudria marche sur la pointe des pieds pour éviter de se les mettre dans la plats douteux laissés derrière lui par Alfonso Gagliano.

Aux Affaires étrangères, les premiers pas parfois trébuchants du nouveau ministre Bill Graham ont montré qu'il a encore des croûtes à manger avant de pouvoir revendiquer une peinture politique de la même envergure que celle de ses deux prédécesseurs immédiats, Lloyd Axworthy et John Manley.

Si les ministres déplacés en janvier n'ont pas inondé le Parlement d'initiatives, ce n'est pas parce que ceux qui sont restés en place ont monopolisé le temps des Communies. Bien au contraire.

La Loi sur les espèces menacées est bloquée au caucus libéral. La position fédérale sur le protocole de Kyoto ne réussit pas à faire consensus parmi les provinces. Et on est toujours sans nouvelles aux Communies des réformes promises dans le dossier autochtone.

En janvier, M. Chrétien avait gardé en place un noyau de ministres plus directement concernés avec le suivi des événements du 11 septembre. Mais on ne peut pas dire qu'ils aient brillé par leur activité.

Après avoir profité du choc immédiat des événements du 11 septembre pour forcer l'adoption d'une première loi anti-terrorisme jugée bancale par la plupart des défenseurs des droits de la personne, le gouvernement a finalement dû remettre la seconde sur le métier, seulement pour accoucher d'un projet qui exhibe plusieurs des mêmes travers que sa version originale.

En présentant tardivement un projet remanié, le gouvernement espère manifestement le faire adopter sur les chapeaux de roues du dernier tour de session parlementaire avant l'été.

La semaine dernière, M. Chrétien a procédé à un grand remaniement de la haute fonction publique, un geste que plusieurs ont à nouveau attribué à son désir de redonner du souffle à son gouvernement.

Cette deuxième fois en moins de six mois pourrait être la bonne mais pas strictement pour des raisons d'Etat.

Simultanément en effet, on a assisté au début de grandes manœuvres de la part du premier ministre pour obtenir un bon score en février prochain lorsque les libéraux seront appelés à voter sur son leadership.

Si M. Chrétien se lance dans une sorte de course à son propre leadership, c'est d'abord parce qu'il n'a plus d'autre moyen de forcer ses ministres à mettre en veilleuse leurs campagnes pour lui succéder.

Cette course larvée l'embarrasse chaque jour davantage. Depuis janvier, elle a causé le départ de Brian Tobin, des chamailages publics entre Allan Rock et Paul Martin sur le recrutement de nouveaux membres du parti et, maintenant, des soupçons de conflits d'intérêts mettant en cause les aspirants ministériels à la succession. Sans compter l'endettement grandissant du Parti libéral du Canada aux dépens des caisses des candidats.

Tout cela pour dire qu'à moins d'occuper lui-même le terrain du leadership jusqu'en février, M. Chrétien — qui a toujours dit qu'il resterait en selle au moins jusqu'en avril prochain — serait voué à devenir de plus en plus rapidement un canard boiteux.

Mais il se peut également que seule l'odeur du sang d'une course partisane soit encore susceptible de sortir l'animal politique qu'est Jean Chrétien de sa confortable torpeur. Sous le couvert d'un vote de confiance, il se prépare à affronter sa succession appréhendée d'ici à février. Par la suite, il pourrait encore se trouver le goût de se collecter à l'opposition au cours d'une autre campagne électorale.

Dans tous les cas, c'est exclusivement l'horloge biologique du leadership du premier ministre qui semble désormais dicter quand et comment son gouvernement sortira de sa longue hibernation.

Chantal Hébert est columniste politique au Toronto Star.

Assemblée de militants à Montréal

L'Union des forces progressistes se prépare en vue de son congrès de fondation

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Lors d'un premier forum rassemblant des militants de plusieurs régions du Québec, l'Union des forces progressistes (UFP) a franchi hier sans coup férir une des dernières étapes qui la séparent de la création d'un nouveau parti unifié de la gauche au Québec.

Cette première rencontre, qui a regroupé environ 150 militants de la vaste coalition regroupant plusieurs partis et mouvements de gauche québécois, était destinée à vérifier la solidité et la cohésion des troupes avant la tenue du congrès de fondation en bonne et due forme qui doit donner naissance au Parti unifié de la gauche, les 15 et 16 juin prochain à Montréal.

La question des statuts et règlements ainsi que l'assise de la plate-forme électorale du parti à naître ont fait l'objet d'échanges et de vifs débats entre les participants. Selon Paul Cliche, porte-parole provisoire de l'Union des forces progressistes (UFP), malgré les déchirements souvent survenus au sein de cette vaste coalition, les militants ont réussi à trouver plusieurs points de convergence, notamment en ce qui a trait à la lutte contre la mondialisation et contre la pauvreté. « On craignait que ce ne soit explosif, comme ce fut parfois le cas entre divers groupes de gauche, mais ce forum s'est déroulé dans une atmosphère de respect mutuel, même s'il y a eu toutes sortes d'opinions exprimées », a soutenu M. Cliche hier.

Difficile de savoir ce que contiendra le programme politique de la nouvelle formation, mais il semblerait que plusieurs consensus aient été dégagés au cours du week-end. Si le congrès de fondation se déroule comme prévu, le parti unifié de la gauche espère être fin prêt à présenter des candidats pour les prochaines élections générales.

« Il ne faut pas oublier qu'il n'y a que 15 mois que le processus est en cours. C'est très bref pour créer un parti. Ignorez dans combien de circonscriptions nous pourrions présenter des candidats, mais nous serons de la course », affirme M. Cliche, qui était candidat indépendant, appuyé par les forces de gauche, lors de l'élection complémentaire provinciale tenue dans la circonscription de Mercier en avril 2001.

C'est d'ailleurs la bonne performance du candidat Cliche (24 % des suffrages exprimés) à ces élections qui a permis au mouvement de se diriger vers la création d'une nouvelle entité politique de gauche. Le refus du directeur général des élections, à l'automne 2001, d'inscrire un candidat sous la bannière d'une coalition d'organismes a ensuite servi de tremplin à la décision du Rassemblement pour l'alternative politique (RAP), dont était membre Paul Cliche, et du Parti de la démocratie socialiste (PDS) de se fonder en un seul parti en bonne et due forme en vue des prochaines élections. En janvier dernier, la décision de tenir un congrès de fondation pour la création d'un parti de la gauche unifiée était arrêtée.

Assemblées d'investiture

Le PQ choisit ses candidats dans Roberval et Vimont

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le Parti québécois a ajouté hier deux candidats à sa liste en vue des prochaines échéances électorales, en faisant élire Réjean Lalancette, lors d'une assemblée d'investiture contestée dans Roberval, et en confirmant la candidature de Manon Sauvé en vue des partielles qui se tiendront dans la circonscription lavalloise de Vimont.

Président régional du Parti québécois pour le Saguenay-Lac Saint-Jean, Nord-du-Québec depuis 1996, Réjean Lalancette, une figure connue du PQ dans la région, l'a emporté sur Régis Grenier, en obtenant hier la majorité absolue des votes exprimés par les membres présents à l'assemblée d'investiture qui se tenait à Dolbeau-Mistassini.

Une assemblée d'investiture avait été convoquée par le parti en raison du départ annoncé, il y

a quelques mois, du député actuel de Roberval, Benoît Laprise. Ce dernier restera toutefois en poste jusqu'aux élections générales. M. Lalancette, qui est conseiller en ressources humaines pour l'usine de papier Bowater, a également été conseiller municipal à Dolbeau-Mistassini et président de l'association du PQ dans Roberval.

À Laval, Mme Manon Sauvé a aussi été officiellement confirmée candidate du PQ, en vue des élections partielles qui se tiendront prochainement dans la circonscription de Vimont, laissée vacante par la démission-surprise du député David Cliche l'hiver dernier.

Seule à avoir posé sa candidature à cette investiture, Mme Sauvé, une avocate de 40 ans, s'était déjà fait connaître sur la scène politique locale en menant campagne pour le Bloc québécois, lors des élections fédérales de 2000. Elle avait alors révolté 18

000 voix, contre 40 000 pour le Parti libéral du Canada. Cette fois, elle entend faire campagne sur l'accès aux services et aux garderies pour les jeunes familles qui forment une partie importante de la population de cette partie de Laval.

Du monde pour Parizeau

Le Parti libéral a lui aussi désigné hier après-midi, lors d'une assemblée d'investiture non contestée, Roch Cholette à titre de candidat officiel du PLQ dans Hull.

Enfin, la présence de l'ex-premier ministre Jacques Parizeau à une activité de mobilisation, organisée par le Parti québécois de la circonscription de Chambly, a attiré hier à Saint-Bruno-de-Montarville quelque 300 personnes. Accompagnée de Louise Beaudoin, la ministre d'Etat aux Relations internationales et députée de Chambly, M. Parizeau a choisi ce forum pour parler de la place du Québec dans la mondialisation.

enseigner

DEVANT

le financement inadéquat

l'insuffisance de ressources

l'augmentation de leur tâche

Les enseignantes et enseignants

de cégep membres de la FAC

rejetent à plus de 90 % la

proposition de prolongation de la

convention collective et exigent

que s'amorce une véritable

NÉGOCIATION



LES ACTUALITÉS

Sondage Léger Marketing

Les médias trop portés sur le sensationnalisme

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les Canadiens, et encore davantage les Québécois, trouvent que les médias trop preuve de trop de sensationnalisme dans le traitement des nouvelles.

C'est ce qui ressort d'un sondage Léger Marketing, dont les résultats ont été communiqués à la Presse Canadienne.

Plus précisément, ce sont 62 % des Canadiens qui jugent que les médias sont trop axés sur le sensationnalisme. De tout le pays, c'est au Québec que les citoyens posent le plus souvent ce jugement critique, soit dans 73 % des cas, et ce sont les Ontariens qui croient le moins que les médias fassent preuve de sensationnalisme, soit 56 % d'entre eux. Dans les provinces atlantiques, la proportion atteint 66 %.

Liberté

Quand on leur demande s'ils croient que les journalistes sont libres de donner une information objective, sans être obligés de suivre la ligne de pensée des propriétaires des médias, les Canadiens ont affirmé qu'ils les croyaient «totale» ou «plutôt» libres, dans 57 % des cas, et qu'ils ne les croyaient «pas du tout» libres ou «peu» libres dans 37 % des cas.

Encore une fois, le Québec se distingue du reste du pays à ce chapitre, puisque les Québécois sont les plus nombreux à croire que les journalistes ne sont pas libres de donner de l'information objective, et ce dans une proportion de 45 %. L'autre moitié, soit 52 %, croit que les journalistes sont libres de donner cette information sans être obligés de suivre la ligne de pensée des propriétaires des médias.

Crédibilité

En matière de crédibilité des médias, c'est la télévision qui remporte la palme auprès du public canadien, et encore plus auprès des Québécois, puisque quelque 40 % des Canadiens et 50 % des Québécois ont affirmé que la télévision leur paraissait être le moyen de communication le plus crédible.

La presse écrite arrive en second lieu, avec 30 %, tant au Canada qu'au Québec, 33 % dans les Provinces atlantiques et 34 % en Ontario. La radio suit, avec 13 % au Canada, puis Internet, avec 9 %.

Au Québec, la crédibilité de la radio est la même que celle d'Internet, soit 8 %.

Le sondage a été réalisé auprès de 1500 Canadiens adultes, du 2 au 7 avril dernier. Il comporte une marge d'erreur de plus ou moins 2,6 %, 19 fois sur 20.

EN BREF

Catastrophe aérienne

(Reuters) — Les sauveteurs ont retiré hier 148 corps de l'épave fumante de l'avion de ligne nigérian qui s'était écrasé la veille sur la ville de Kano, dans le nord du Nigeria. Parmi les morts figurent 76 passagers et membres d'équipage du BAC 1-11-500 qui s'est écrasé sur un quartier pauvre et densément peuplé de la ville peu après son décollage. La compagnie à laquelle appartenait l'avion accidenté a déclaré que quatre personnes — trois passagers et un membre d'équipage — avaient survécu.

Engins piégés au Nebraska

(AFP) — Les forces de l'ordre ont découvert hier dans le Nebraska un engin piégé dans une boîte aux lettres, portant à six le nombre de ces engins découverts ce week-end dans cet État, a rapporté la police fédérale. Cinq engins piégés ont été découverts samedi dans des boîtes aux lettres au lendemain de l'explosion d'engins similaires dans deux États voisins, ayant fait au moins cinq blessés. Ces nouveaux engins, qui n'ont pas explosé, étaient identiques à ceux découverts dans l'Iowa et l'Illinois.

Rivière-au-Renard

Québec confirme son soutien au projet de parc éolien en Gaspésie

Selon la ministre déléguée à l'Énergie, la Gaspésie pourrait, grâce à cette technologie, devenir «un pôle industriel pour les Amériques»

THIERRY HAROUN
COLLABORATION
SPÉCIALE

Gaspésie — La part de l'énergie éolienne est appelée à augmenter dans la production d'électricité au Québec au cours des prochaines années.

En confirmant son soutien au projet GEQ-Jeumont, à Rivière-au-Renard, vendredi, la ministre déléguée à l'Énergie du Québec, Rita Dionne-Marsolais, a fait savoir que d'ici deux à trois semaines, elle allait proposer au gouvernement l'adoption du plan stratégique d'Hydro-Québec pour 2002-2006, mais en y incluant un approvisionnement d'électricité d'origine éolienne d'un minimum de 100 mégawatts par année à des prix concurrentiels, au lieu des 50 à 75 MW déjà envisagés.

La Gaspésie serait l'une des régions qui pourraient profiter le plus de cette stratégie et devenir ainsi «un pôle industriel pour les Amériques», a ajouté Mme Dionne-Marsolais.

La région deviendra un pôle industriel «si les entrepreneurs locaux s'impliquent et veulent qu'elle devienne», a précisé la ministre. «Nous allons faire notre part au gouvernement pour solliciter des investissements et intéresser les gens à s'établir ici. Il faut aussi que localement il y est une implication.»

Québec investit 1,9 million de dollars dans le projet de vitrine technologique GEQ-Jeumont.

Le projet du Groupement éolien québécois (GEQ) — un consortium formé du groupe Omega de Gaspé, de Delta Fabrication inc. de Saint-Siméon en Gaspésie, de Hélimax Énergie inc. et de Lefebvre et Frères Ltée, toute deux de Montréal — est d'exploiter dès l'automne prochain à Rivière-au-Renard, en collaboration avec Jeumont S.A. (un important fabricant français d'éoliennes) un parc de démonstration composé de trois éoliennes J48C d'une puissance nominale totale de 2250 kilowatts. L'énergie produite sera vendue à Hydro-Québec à travers son réseau de distribution.

CLEMENT ALLARD LE DEVOIR
Rita Dionne-Marsolais

Le coût du projet est évalué à 7,1 millions — Québec et Ottawa (60 %); Jeumont S. A. (20 %) et le GEQ (20 %). Le début des travaux est prévu au plus tard pour juin et créera quarante emplois directs en Gaspésie.

Depuis l'énoncé de politique énergétique québécoise du gouvernement du Québec en 1996, le ministère des Ressources naturelles a investi 2,3 millions pour s'assurer du potentiel éolien de la Gaspésie. De plus, en septembre 1998, le ministre des Ressources naturelles a reçu un avis important de la Régie de l'énergie lui recommandant, entre autres, qu'Hydro-Québec ajoute un minimum de 50 MW d'origine éolienne par année à son approvisionnement en énergie électrique.

«C'est un grand pas qui est franchi aujourd'hui pour la filière éolienne. Le signal est maintenant clair de la part du gouvernement du Québec», a dit le maire de Gaspé, Arthur Drolet. Il se dit fier que ce projet émane «d'une initiative gaspésienne». D'autant plus que la Gaspésie devient «un tremplin pour le Québec et éventuellement pour l'Amérique du Nord». Selon lui, si tout se déroule comme prévu, ce sont près de 1000 emplois qui seront créés en Gaspésie dans les dix prochaines années.

Les bandes rugueuses

Une nouvelle façon de réduire les accidents de la route

PRESSE CANADIENNE

Québec — Une nouvelle mesure de sécurité, mise en place depuis un an, sauvera des vies sur les autoroutes du Québec. Il s'agit des bandes rugueuses, qu'on a commencé à installer l'été dernier le long de certaines autoroutes.

Un conducteur qui, par inadvertance, dévie de sa route et roule sur la bande ressent immédiatement

des vibrations très prononcées sur son volant et sur l'ensemble du véhicule. Son attention est aussitôt éveillée et il a d'excellentes chances de redresser son véhicule à temps et le ramener sur la voie normale.

Ces bandes rugueuses, d'une largeur de 18 cm, sont installées sur l'accotement et permettent de réduire d'au moins 20 % les sorties de route, selon la documenta-

tion cumulée par le ministère québécois des Transports.

Or, la fatigue, la somnolence et l'inattention ont été recensées comme causes probables de 36 % de toutes les sorties de route, rapporte l'ingénieur Paul Desmarçais, du Service des technologies du ministère des Transports.

Si on ne considère que les accidents survenus alors que les conditions de la météo et l'état de

la chaussée sont idéaux, cette proportion passe à 53 %.

Au cours de l'été 2001, le ministère des Transports a commencé à aménager 250 km de bandes rugueuses le long de certaines autoroutes québécoises. D'ici l'année 2003, on a l'intention d'aménager 1600 km de bandes rugueuses supplémentaires. Le coût de la mesure sera de quatre millions.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@ledevoir.comCANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Laval
NO.: 540-12-09358-029COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille-
Divorces)PRÉSENT: Le Greffier-adjoint
AYSE ORSPartie demanderesse
c.

NECATI OZDEMIR

Partie défenderesse
ASSIGNATION

ORDRE est donné à NECATI OZDEMIR de comparaitre au greffe de cette cour situé au 2800, boul. Saint-Martin Ouest, salle RC-05 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la Déclaration a été remise au greffe à l'intention de NECATI OZDEMIR.

Lieu: Laval
Date: 29 avril 2002
CAROLE LEFORT
GREFFIERE-ADJOINTECANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-263210-027COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
WESNY SAINT-FELIX.Partie demanderesse;
c.

ESTHER BARREAU,

Partie défenderesse
ASSIGNATION

ORDRE est donné à ESTHER BARREAU de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ESTHER BARREAU.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 2/5/2002
Michel Pellerin
Greffier adjointAVIS DE DISSOLUTION
Prenez avis que la Compagnie
CENTRE FINANCIER LUX INC.
demandera à l'inspecteur gé-
néral des institutions financières la
permission de se dissoudre.
LAURIN LAMARRE LINTEAU &
MONTCALM

Par: POAOLA TIRANARDI

CHANGEMENT DE NOM
D'UNE PERSONNE MAJEURE
PRENEZ AVIS que ISAAC
FIRSTMAN dont l'adresse du
domicile est le 402 - 5950, bou-
levard Cavendish, Montréal,
Québec, H4W 3H1 présentera
au Directeur de l'État civil une
demande pour changer son nom
en celui de ISIDORE
FERSTMAN.

Montréal, le 25 avril 2002

MEDELSON ROSENZVEIG
SHACTER,
Avocats du demandeurPROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 563489765AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- KENOL, JEAN ROGER
Partie défenderesse. Le 15 mai
2002 à 13h00, 959, rue Louvain
est, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cette
cause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
CHRYSLER DYNASTY 1988, IM-
MATRICULE 538HW, PORTANT
LE NUMÉRO DE SERIE:
1C3BN563XJ0203565. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 699420271AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- TREMBLAY, Luc
Partie défenderesse. Le 15 mai 2002 à
13h00, 959, RUE LOUVAIN EST,
en la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de jus-
tice les biens et effets de la partie
défenderesse saisie en cette cause,
consistant en: CHEVROLET
CAVALIER 1990, IMMATRICULE
623FK, PORTANT LE NUMÉRO
DE SERIE: 1G1JCS159L241989
CONDITIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277Par les présentes, la compagnie
9052-5452 Québec inc. consi-
tue en vertu de la Loi sur les
compagnies, faisant affaires
sous le nom Imperial Quality
Products et dont le siège social
est situé au 666, rue Sherbrooke
Ouest, bureau 700, Montréal,
Québec, H3A 1E7, donne avis
qu'elle déposera auprès de l'ins-
pecteur général des institutions
financières, le 6 mai 2002, une
demande d'autorisation de dis-
solution. Toute demande de ren-
seignements à cet égard devra
être adressée à GREENSPOON
PERREAU au 2000, rue
Mainsfield, bureau 1400, Mon-
tréal, Québec, H3A 3A2, tél.
(514)499-9400.PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 687105322AVIS DE VENTE
COUR MUNICIPALE LE PERCEP-
TEUR DE LA COUR MUNICIPALE
DE MONTRÉAL Partie demande-
resse -vs- FRANZHELLINI, RO-
MEO Partie défenderesse. Le 15
mai 2002 à 13h00, 359 LOUVAIN
EST, en la ville et district de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la par-
tie défenderesse saisie en cettecause, consistant en: UN VEHICU-
LE AUTOMOBILE DE MARQUE
PONTIAC 6000 1987, IMMATRI-
CULE 305DVZ, PORTANT LE NU-
MÉRO DE SERIE:
2G2AF51W9H9274516. CONDI-
TIONS: ARGENT COMPTANT
MONTRÉAL, 2 MAI 2002
GRENIER & ASSOCIES, HUISSIERS,
SILERS, TEL: (514)397-9277

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier: SP-1139

Projet: Agrandissement et réaménagement des locaux administratifs du Centre de distribution de Québec - CDQ

Des soumissions pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux administratifs au Centre de distribution de Québec - CDQ situé au 2900, rue Einstein à Sainte-Foy, seront reçues au plus tard à 15 h 30 (heure locale), le 27 mai 2002 par la Société des alcools du Québec (SAQ). Pour ce projet une visite des lieux obligatoire pour les soumissionnaires est prévue le 15 mai 2002 à 10h30, avec madame Hélène Fortin, à l'entrée principale située au 2900, rue Einstein à Sainte-Foy.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement), de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes :

Siège social 905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) - H2K 3V9Centre de distribution 2021, rue Des Futaillies
de Montréal Montréal (Québec) - H1N 3M7

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Cuba libère

La Havane (AFP) — Vladimiro Roca, le plus important prisonnier politique cubain, a été libéré hier, une semaine avant une visite de l'ancien président américain Jimmy Carter à Cuba, ont annoncé à l'AFP des témoins de cette libération. Vladimiro Roca, 59 ans, est sorti hier de la prison d'Ariza, dans la province de Cienfuegos (centre-sud de Cuba). Le dissident, libéré soixante-dix jours avant d'avoir entièrement purgé sa peine de cinq ans d'emprisonnement pour « incitation à la sédition », est apparu en bonne santé, a ajouté cette source. « Nous attendons son retour à La Havane dans la journée », a, pour sa part, indiqué son fils Arian à l'AFP. Vladimiro Roca, une des principales figures de la dissidence cubaine, prisonnier de conscience adopté par Amnesty International, avait été arrêté le 16 juillet 1997 avec trois autres membres du Groupe de travail de la dissidence intérieure, auteurs d'un document critique du régime castriste intitulé *La patrie appartient à tous*. Cet ancien pilote de chasse décoré, fils de l'un des fondateurs et dirigeants historiques du Parti communiste cubain, Blas Roca, mort il y a quinze ans, avait été condamné en même temps que trois autres dissidents, Martha Beatriz Roque, Rene Gomez et Felix Bonne, qui s'étaient vu infliger des peines plus légères et étaient sortis de prison en 2000. La libération de Vladimiro Roca avait été réclamée par plusieurs personnalités religieuses et politiques, du pape Jean-Paul II au président mexicain Vicente Fox, en passant par Jean Chrétien.

Powell rassure

Washington (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell s'est voulu rassurant hier sur la stabilité de la situation en Afghanistan, dont « 75 % du territoire est relativement stable », tout en soulignant que des problèmes persistaient. « Environ 75 % du pays est relativement stable », a déclaré M. Powell sur la chaîne de télévision NBC. « Nous avons un gouvernement intérimaire qui fonctionne [...] Une armée nationale est en cours de construction avec l'aide des États-Unis », a-t-il ajouté. « Il y a encore des problèmes dans le pays », a-t-il toutefois reconnu. « La situation n'est pas totalement sûre [...] Il y a des problèmes dans l'est du pays près de la frontière pakistanaise qui sont une source d'inquiétude. »

Khatami avertit

Téhéran (Reuters) — Le président iranien Mohammad Khatami a déclaré hier qu'il démissionnerait s'il sentait que les réformes qu'il a promises ne pouvaient pas être mises en œuvre. Khatami a été largement réélu à la présidence du pays en juin dernier, mais son objectif d'établir l'Etat de droit et d'ouvrir l'Iran sur l'extérieur s'est heurté à la résistance des conservateurs qui dominent l'appareil judiciaire. Sa démission provoquerait un séisme politique dans le pays. « Si je sens que le gouvernement s'est écarté même de peu des objectifs de la révolution islamique et de la voie du mouvement réformiste de la nation iranienne, je ne resterai pas une seconde de plus à ma place et dans le bureau présidentiel », a-t-il dit lors d'une rencontre avec des enseignants, selon l'agence officielle Irna. C'est l'avertissement le plus fort adressé par Khatami à ses adversaires conservateurs depuis sa réélection l'an dernier. Ses détracteurs l'accusent de ne pas avoir profité de sa légitimité populaire et de sa large majorité au parlement pour engager le pays sur la voie des réformes. La libéralisation de la presse, qui était la réusite la plus visible de son premier mandat entamé en 1997, se heurte depuis deux ans à une riposte de la justice conservatrice.

Suu Kyi libre

Washington (Reuters) — L'opposante birmane Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix et dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie, sera libérée ce matin après 19 mois d'assignation à résidence, a annoncé hier l'ambassadeur du Myanmar à Washington, Linn Myaing. Il a dit avoir été informé par son gouvernement de ce que « Suu Kyi est libre à compter du 6 mai d'exercer toutes les activités liées à son parti ». Un porte-parole du Groupe DCI, un bureau américain de relations publiques représentant le gouvernement militaire birman à Washington, a déclaré que le Myanmar libérerait l'opposante ce matin à Yangon et tiendrait alors une conférence de presse.



Embrassade hier devant la Basilique de la Nativité, à Bethléem.

GORAN TOMASEVIC REUTERS

Accord sur la levée du siège de la Nativité

AP, REUTERS

Après de longues tractations, Israël et les Palestiniens auraient fini par aboutir à un accord destiné à mettre fin au siège de la Basilique de la Nativité à Bethléem, qui avait débuté le 2 avril, ont annoncé des responsables palestiniens hier soir à la radio d'Israël. S'exprimant sous couvert de l'anonymat, ces responsables ont précisé qu'en vertu de cet accord, sur la centaine de personnes encore présentes dans le complexe de la Basilique, six à huit militants palestiniens importants seraient transférés vers l'Italie, une trentaine d'autres seraient escortés vers la Bande de Gaza et le reste serait libéré. De sources militaires israéliennes, on se refusait cependant à confirmer ces informations, se contentant de dire que des progrès avaient été réalisés pendant les négociations.

Selon les Palestiniens, cet accord a été obtenu par le Vatican et l'Union européenne, sans intervention des États-Unis. La radio d'Israël disait auparavant qu'Israël avait accepté cette proposition présentée par les États-Unis.

Mercredi dernier, le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat avait été libéré, les deux par-

ties ayant accepté un compromis similaire présenté par le président George Bush. Plus de 200 Palestiniens, dont environ 30 combattants, s'étaient réfugiés dans la basilique le 2 avril, fuyant l'incursion dans Bethléem des forces israéliennes, au plus fort de l'opération militaire de Tsahal en Cisjordanie. Le siège avait alors commencé, plusieurs religieux et nonnes du couvent adjoint partageant le sort des Palestiniens réfugiés dans leurs murs. Tsahal a en effet encerclé la basilique, construite à l'endroit considéré comme le lieu de naissance de Jésus, l'un des sites les plus sacrés de la chrétienté, exigeant la reddition des combattants.

Retour de la diplomatie

Par ailleurs, la diplomatie devrait reprendre ses droits cette semaine au Proche-Orient avec l'entrevue Ariel Sharon-George W. Bush demain à Washington et la réunion, le lendemain au Caire, des ministres arabes des Affaires étrangères.

Sur le terrain, la journée a été marquée par la mort de trois civils palestiniens — une femme et deux enfants — tués par erreur par l'armée israélienne près de Jenine (Cisjordanie) et le décès d'un Israélien blessé lors de l'attentat de Netanya, pendant la Pâque juive (27

mars), ce qui porte à 29 morts le bilan de cette attaque suicide.

Avant de s'envoler hier pour les États-Unis, Sharon a fait savoir qu'il allait soumettre à Bush, qu'il doit rencontrer demain pour la cinquième fois, un plan « sérieux ».

Mais selon des sources israéliennes, cette proposition s'inspirerait largement d'un précédent projet d'accord de paix provisoire prévoyant le maintien des colonies juives dans les secteurs palestiniens — ce qui va à l'encontre des exigences palestiniennes en matière de souveraineté. Le ministre palestinien de l'Information Yasser Arafat dirige un réseau terroriste finançant et préparant des attentats, affirme le *New York Times* dans son édition d'hier.

Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell a, pour sa part, déclaré sur la chaîne NBC qu'il était prêt à écouter les propositions de Sharon, mais a ajouté que « quelque chose doit être fait » concernant les colonies juives en Cisjordanie.

Décès du président bolivien Hugo Banzer

Un vieux soldat autoritaire

La Paz (AFP) — Le président bolivien Hugo Banzer, qui est mort hier à l'âge de 75 ans des suites d'un cancer généralisé, était un vieux soldat dont l'unique champ de bataille a été la scène politique de son pays qu'il a fortement marqué de son empreinte autoritaire.

Son unique fait d'armes a été le coup d'Etat d'août 1971 qui le propulsa une première fois au pouvoir avant d'être à son tour renversé sept ans plus tard par son ex-ministre de l'Intérieur, Juan Pereda Asbun, considéré comme son dauphin, au terme d'une tentative manquée de démocratisation du régime. Dès l'année suivante, après avoir fondé son propre parti, l'Action démocratique nationaliste (ADN - droite), il se présenta à l'élection présidentielle ouvrant ainsi un cycle de cinq candidatures consécutives (1979, 85, 89, 93) pour finalement l'emporter en 1997.

Général de formation, il a débuté en politique alors qu'il n'avait pas encore 40 ans en occupant le portefeuille de ministre de l'Éducation (1964-65).



Hugo Banzer: rigide et têtu.

Après cette première expérience ministérielle, il est nommé en 1970 directeur du collège militaire de l'Armée de Terre, poste qui lui permet de tisser le réseau de complicités sur lequel il s'est appuyé pour réaliser un an plus tard son coup de force, faisant de lui le 47^e militaire à diriger le pays depuis l'indépendan-

ce en 1820. Depuis lors, il n'a plus quitté le devant de la scène politique qu'il fut au pouvoir ou dans l'opposition.

Il était l'unique dictateur militaire des années 70 en Amérique latine à être revenu au pouvoir par la voie des urnes, après avoir conduit une alliance hétéroclite regroupant des conservateurs, des sociaux-démocrates, des populistes de toutes obédiences et des représentants de groupes ethniques.

Surnommé « le nain » en raison de sa très petite taille, le président Hugo Banzer est né le 10 mai 1926 dans une famille modeste à Concepcion, près de Santa-Cruz de la Sierra, dans l'est tropical de la Bolivie, aujourd'hui poumon économique du pays, grâce à une agriculture tournée vers l'exportation et à de très importantes réserves de gaz. Réputé rigide, voire têtu, il a su à de nombreuses reprises être homme de compromis après avoir opéré opportunément une volte-face. Inflexible la veille, il était conciliant le lendemain, prenant de court aussi bien ses interlocuteurs que ses collaborateurs.

Second tour de l'élection présidentielle française

Soulagement de Washington à Québec

AFP, PC

De Washington à Bruxelles et Beyrouth, les dirigeants du monde entier ont accueilli avec soulagement hier l'écrasante victoire de Jacques Chirac au second tour de l'élection présidentielle française devant le dirigeant d'extrême droite Jean-Marie Le Pen, resté en dessous de la barre des 20 %.

Avant même la clôture du scrutin en France, le secrétaire d'Etat américain Colin Powell s'était félicité que Jean-Marie Le Pen soit « marginalisé de façon écrasante ». « Je me félicite que les sondages montrent que Jean-Marie Le Pen sera marginalisé de façon écrasante et battu par M. [Jacques] Chirac », avait déclaré M. Powell sur la chaîne de télévision NBC.

Jacques Chirac, réélu pour un second mandat, a remporté 81,37 % des suffrages, devant Jean-Marie Le Pen qui en a totalisé 18,63 %, selon des résultats partiels publiés hier vers 19h GMT par le ministère de l'Intérieur.

Ce score est le plus important jamais réalisé par un candidat à l'élection présidentielle depuis l'instauration du suffrage universel en France en 1962.

A Londres, le premier ministre Tony Blair a estimé que la réélection de M. Chirac constituait une « victoire pour la démocratie et une défaite pour l'extrémisme et la politique répugnante que représente Le Pen ».

Le chancelier allemand Gerhard Schröder a souligné que le peuple français avait rejeté « sans ambiguïté » l'extrémisme, dans un télégramme de félicitations à M. Chirac. « Je me réjouis que nous puissions poursuivre une coopération étroite et vous souhaite du courage et du succès », a-t-il ajouté, soulignant qu'une « politique de la démagogie, du mépris de nos valeurs communes et de l'abandon de l'Europe n'est pas un modèle d'avenir ».

A Paris, le palais présidentiel a

annoncé que plusieurs autres chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers avaient adressé leurs félicitations à M. Chirac.

A Bruxelles, le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a salué sa réélection, estimant que la France avait montré qu'elle était « au cœur de l'Europe ».

« Aujourd'hui, le peuple français a montré, une fois encore, que cette nation est au cœur de l'Europe et entend le rester. Les politiques extrémistes et isolationnistes de Jean-Marie Le Pen ont été rejetées en bloc. »

A Rome, Piero Fassino, secrétaire général des Démocrates de gauche (DS), le principal parti de l'opposition de centre-gauche italienne, a estimé que la France avait donné « une réponse démocratique forte » et « repoussé le populisme xénophobe et raciste » de Jean-Marie Le Pen.

A Vienne, la secrétaire générale du parti conservateur OeVP, au pouvoir à Vienne, Mme Rauch-Kallat, a déclaré qu'il était « très réjouissant que les Français aient clairement refusé la politique raciste du Front National. [...] Par là, la France a clairement exprimé son appartenance à l'Union européenne ».

A Québec, la ministre d'Etat aux Relations internationales, Louise Beaudoin, se réjouit notamment du rejet massif de « l'extrême droite, le repli, l'exclusion et la xénophobie » par l'électorat français. « Nos amis français ont réaffirmé leur attachement envers les valeurs démocratiques qui se sont incarnées dans la République, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la longue tradition française d'accueil et d'ouverture. Cela me réjouit », a-t-elle affirmé, par voie de communiqué.

« Liberté, égalité, fraternité : c'était vrai hier, c'est aujourd'hui et j'espère que la récente prise de conscience collective fera en sorte que ce le sera demain et pour toujours », a ajouté la ministre.

Chirac, le combat d'une vie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Jacques Chirac, qui a été réélu hier pour cinq ans président de la République française, a remporté « le combat de toute [sa] vie » en triomphant de son ennemi personnel, le dirigeant d'extrême droite Jean-Marie Le Pen, enrichissant ainsi un destin politique hors normes.

M. Chirac, 69 ans, qui a obtenu selon les instituts de sondage 82,50 % des voix au second tour du scrutin, contre 17,50 % pour M. Le Pen, était devenu le rempart de la République et de la démocratie devant une extrême droite parvenue pour la première fois en finale d'une présidentielle dans l'histoire de la V^e République fondée en 1958.

« Ce combat est le combat de toute ma vie. C'est un combat moral », avait-il déclaré au soir du premier tour, le 21 avril, après l'annonce de la qualification de M. Le Pen, son ennemi personnel depuis de très nombreuses années.

Intransigent sur la défense des droits de l'Homme et d'une conception humaniste de la politique, il a pris soin de ne jamais citer le nom de M. Le Pen dans ses déclarations publiques. Il a aussi refusé de participer au traditionnel face-à-face télévisé d'entre deux tours, estimant qu'il n'y avait « pas de débat possible face à l'intolérance et à la haine ».

Fort de son succès et au seuil d'un deuxième mandat, M. Chirac se trouve désormais face à un destin politique hors normes. Il apparaissait pourtant en position de re-

lative faiblesse, il a quelques semaines encore, face au grand battu de cette élection, le premier ministre socialiste Lionel Jospin.

Cible d'attaques virulentes de ses adversaires et d'une grande partie de la presse, l'accusé de corruption lorsqu'il était maire de Paris, jusqu'en 1995, fragilisé par cinq ans d'une âpre cohabitation avec un gouvernement de gauche et affaibli par les divisions de son camp, ce lutteur instinctif, grand admirateur des sumos japonais, s'était lancé avec gravité et des accents gaulliens dans la bataille du second tour. Chaleureux, généreux et sincère, toujours attentif aux autres, selon ses partisans, M. Chirac est une personnalité beaucoup complexe qu'il n'y paraît, se livrant avec délicie au rituel politique des bains de foule et des poignées de mains, mais sans jamais se livrer vraiment et gardant secrètes les blessures de sa vie.

Né le 29 novembre 1932 à Paris, cet homme élancé et souriant, qui a longtemps laissé croire qu'il n'aimait que les films d'action et la musique militaire, est un fin connaisseur des cultures asiatiques, passionné des peuples premiers et avocat du dialogue des cultures.

Il est le seul à avoir expérimenté la cohabitation comme premier ministre, puis comme chef de l'Etat.

Dans tous ses combats, Jacques Chirac, qui a deux filles — dont la cadette, Claude, a piloté sa campagne —, a eu à ses côtés une alliée précieuse, son épouse Bernadette.

Le Pen, un tribun acharné

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Jean-Marie Le Pen, largement battu hier à la présidentielle en France avec 17,50 % des voix par le président sortant Jacques Chirac (82,50 %), a toutefois réussi à rendre l'extrême droite incontournable avec une montée en puissance qui a provoqué l'inquiétude dans l'Europe entière.

Ce tribun massif de 73 ans, dont le charisme et la violence verbale ont fait la force, a la faculté de passer en un éclair de l'onctuosité à la violence pure.

Tout au long de la campagne présidentielle, il a délivré dans une langue riche et colorée un message de haine à l'égard de M. Chirac, de l'Europe, du « grand capital », des délinquants étrangers, des États-Unis et des « politicards de tout poil ».

Né le 20 juin 1928 dans le petit port breton de la Trinité-sur-mer,

le président du Front national (FN) fait partie de la classe politique française depuis plus d'un demi-siècle.

Sa violence verbale est souvent décapante parce qu'il sait trouver le mot le plus cruel. Elle lui vaut un fort taux d'écoute sur les ondes, et même ses détracteurs reconnaissent son talent oratoire.

Fondateur du FN en 1972, il hérite de la fortune d'un industriel du ciment, ce qui permet à ce fils de petit patron pêcheur de Bretagne d'avoir le train de vie d'un grand bourgeois installé dans une vaste demeure d'une banlieue huppée de Paris.

Il va sans doute continuer de peser sur la vie politique française, en particulier aux législatives des 9 et 16 juin, qui pourraient permettre au FN de revenir à l'Assemblée nationale et de jouer les arbitres dans de nombreuses triangulaires, quitte à permettre à la gauche de battre la droite traditionnelle.

É D I T O R I A L

La République
et l'honneur

L'affaire était entendue depuis plusieurs jours: le président sortant ayant enregistré le plus faible score dans l'histoire de la V^e République lors du premier tour a remporté haut la main la finale qui l'opposait à l'agitateur du bocal anti-républicain, le sinistre Jean-Marie Le Pen.

Le deuxième tour de la présidentielle fut davantage un référendum contre l'extrême droite qu'un rendez-vous électoral classique, pour reprendre le mot de Dominique Strauss-Khan, ex-ministre des Finances du gouvernement Jospin. Ce référendum, le front républicain l'a remporté par une marge imposante. Plus de 80 % des Français ont accordé en effet leur préférence au plus caméléon des présidents de la V^e République. L'honneur, puisqu'il en a été abondamment question, a été sauf. Cela étant, quelques malaises subsistent.

Le premier d'entre eux a trait à l'absence de débat entre la classe dirigeante et ces 20 % de citoyens qui ont choisi l'extrême droite. Entre les deux tours, tous les notables des partis dits de gouvernement ont évoqué le front républicain lorsqu'ils n'en appelaient pas au sursaut républicain. Simultanément, des experts en comportements électoraux assuraient que le noyau dur du Front National avoisinait les 10 %. Autrement dit, 10 % des gens qui ont adopté les couleurs brunes lors du premier tour l'ont fait par dépit ou pour sanctionner un système qu'ils ont fini par détester. Et alors? Si ce sursaut républicain s'était accompagné d'un souci plus marqué pour l'une de ces grandes vertus que l'on prête justement à la démocratie, à savoir le débat, alors ces notables auraient ferrailé frontalement avec Le Pen et ses sbires. En refusant, par exemple, de débattre avec le chef des frontistes, pour ne pas dire des factieux, le président Chirac a fait entorse à la démocratie.

Ce n'est pas en se drapant dans les couleurs républicaines, ce n'est pas en agitant la gamme de la culpabilisation à l'endroit des abstentionnistes du premier tour, ce n'est pas en stigmatisant l'autre parti que le grave problème posé par Le Pen sera résolu. Qu'on se le dise: hier pas moins de 5,5 millions de Français ont voté pour Le Pen, soit davantage que lors des demi-finales. Certes, on dira que vu le nombre d'électeurs inscrits et vu la réduction du nombre de candidats à l'Élysée ces chiffres doivent être pondérés. Mais bon... Reste que la classe politique de ce pays, la classe républicaine, en faisant momentanément l'économie d'un débat est loin d'avoir crevé l'abcès. La chose est d'autant plus triste qu'aucun des grands bonzes ayant administré les affaires du pays au cours des cinq dernières années n'a daigné faire acte d'humilité. Dit crûment, mettons que privatiser à tout va lorsqu'on se prétend socialiste ça fait désordre!

L'autre grand malaise a trait à la peur, à l'insécurité. Au cours de sa campagne, Chirac a usé abondamment de ce thème. Il ne fut pas le seul. Chef de file du Pôle républicain, Jean-Pierre Chevènement également a fait passablement place à ce thème. Pourtant, si l'on en croit des sociologues et des criminologues, la France n'est pas plus violente aujourd'hui qu'hier. La violence présente actuellement un visage différent de ce qu'il était hier. Mais c'est à se demander si de la part de ces deux politiciens il n'y a pas eu une surdramatisation qui tout en réduisant l'électorat de Jospin a passablement grossi celui de Le Pen. Ce dernier, c'est à noter, a adopté un profil bas tout au long de la campagne du premier tour. Il s'est contenté de récolter les fruits de la démagogie semée par d'autres.

Le troisième malaise, et peut-être le plus prononcé, s'appelle la cohabitation. On ne dira jamais assez qu'en articulant une politique susceptible de satisfaire encore et toujours une frange importante de l'électorat d'en face, on favorise invariablement une perte des repères chez les électeurs. À passer son temps à louvoyer, on n'accoste jamais. Tout se confondant, tout se délite. Espérons qu'au cours des prochaines semaines, alors que la campagne des législatives se poursuivra, un débat de fond se fera sur cette question et, en conséquence, sur une possible et souhaitable réforme constitutionnelle. Peut-être bien que les balises inhérentes à la constitution de la V^e République sont dépassées.

En attendant la suite, voici donc Jacques Chirac réélu. Étrangement, c'est à lui que reviendra probablement le devoir d'amorcer une réforme en profondeur du système conçu par son maître, soit De Gaulle.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Pris au piège

Le 26 avril dernier, un regroupement a eu lieu au Square Dorchester, rassemblement organisé par la CLAC (Convergence des luttes anticapitalistes) afin de protester contre les réunions à huis clos des ministres du travail du G8. Diverses activités (spectacle, discours, etc.) ont précédé ce qui se devait être une marche dans les rues de Montréal; marche qui, en fait, n'a jamais eu l'occasion d'en être une.

Dès le départ, avant même que le premier pas soit franchi, elle a été condamnée (et fort probablement, elle l'a été bien avant le 26, si l'on tient compte de l'organisation et de «l'efficacité» des policiers), et nous avons tous été cernés par une armée de policiers, matraque à la main, qui nous ont tenu captifs trois heures durant, et qui nous ont laissés, comme souvenir de cette démonstration des plus inexistantes, un constat d'infraction de 138 \$. Je dis bien une «armée» de policiers, car il devait bien y en avoir autant que le nombre total de «manifestants». Entre guillemets en effet, encore une fois, car, sans vouloir prétendre que tous avaient les mêmes intentions que moi, je considère que le seul fait que j'y ai été pris, dans cette embuscade, alors que je ne voulais que m'informer de cette voix alternative qu'est la CLAC, et marcher aux côtés de gens anxieux des conséquences de cette planification mondiale par un groupe restreint de personnes et de pays, semble me suffire pour discréditer toute généralisation hâtive sur la «nature» et les intentions des marcheurs et des personnes présentes, prises au piège et accusées sur le champ d'être une menace pour l'ordre public.

Événement qui est tout à fait étrange si l'on compare d'un côté les appréhensions de la CLAC par rapport à ces sommets — c'est-à-dire qu'elles sont des réunions dont le contenu réel ne nous est jamais dévoilé, et qu'elles mènent à des inégalités croissantes dans tous les domaines, alors que c'est tout le contraire qui

nous est promis — et de l'autre côté, que ces soupçons et questionnements se trouvent contrés par une cohorte de policiers à la charge de personnes qui redoutent la libre conscience d'individus qui s'enquerraient et s'intéressent à ces questions, par une participation active et intéressée, et qui s'inquiètent des décisions unilatérales alors prises par nos dirigeants et qui touchent bel et bien l'ensemble de la planète.

Nous voilà donc avec des dirigeants, confiants dans leur projet et incrédules devant nos inquiétudes, redoutant la simple possibilité d'une marche réunissant 300-400 personnes désirant s'impliquer dans leur vie sociale et politique. C'en est pathétique jusqu'à en être embarrassant. Je n'ai rien à ajouter pour le moment, excepté le dégoût que toute cette situation m'a inspiré.

Charles Bolduc
Montréal, 30 avril 2002

De l'utilité des extrêmes
en démocratie

Dissipons d'emblée tout malentendu. Il ne s'agit pas, ici, de faire l'apologie des thèses xénophobes qui ont cours dans certains discours politiques en France, en Europe ou ailleurs. Le racisme est un délit, pas une opinion.

Il ne s'agit pas non plus de valoriser les prises de positions reniant les valeurs fondamentales des démocraties occidentales, que celles-ci soient de gauche ou de droite. L'État, même bourgeois, se doit de rester un État de droit.

Il s'agit simplement de se questionner sur la pertinence d'un discours, que je qualifierais de typiquement canadien, qui s'étale dans les pages du *Devoir* depuis le triste résultat du premier tour de l'élection présidentielle française.

Que le Canada, et le Québec, soient à l'abri d'une percée de l'extrême droite, on peut éventuellement en convenir, quoique la position de l'Alliance Canadienne sur l'échiquier politique fédéral pourrait être débattue. Que le Canada, et le

Québec, soient exempts d'agitateurs politiques d'extrême gauche, façon Arlette Laguiller, on peut également s'entendre sur ce point. Plutôt que de se gausser d'une telle situation, ne doit-on pas plutôt s'interroger sur les conséquences de cette absence pour la démocratie?

L'existence de discours politiques fortement contrastés permet tout d'abord l'expression légitime de la dissidence. La présence de partis extrémistes favorise le débat d'idées en élargissant le spectre des «possibles» sur un sujet donné. Au Canada, et au Québec, le discours gouvernemental est non seulement dominant mais hégémonique, car il n'est concurrencé que par des acteurs de la société civile ne bénéficiant pas (ou peu) de représentation au sein des partis politiques. Privés de moyen de représentation au sein du système politique, les acteurs et militants de la société civile (y compris les acteurs syndicaux) n'ont pas les outils nécessaires pour se constituer en véritable «mouvement social», moteur de transformations politiques.

À quelle genre de délibération démocratique sommes-nous contraints, nous autres Canadiens (et Québécois), qui n'avons d'autres choix politiques qu'entre la droite du centre ou la droite de la droite? Que deviendront les mouvements contestataires (de droite et de gauche) apparus notamment au grand jour au Sommet de Québec, il y a un peu plus d'un an? N'y a-t-il pas, là aussi, des risques de débordements et de dérapages si les partis politiques en place continuent de faire la sourde oreille aux discours extrêmes d'une partie croissante des citoyens?

On peut, en terminant et de manière délibérément provocatrice, se demander si «la panne» idéologique dans laquelle se trouve la question nationale au Québec ne vient pas, justement, de cette absence d'extrême et de cette allégeance des acteurs politiques en place au gris, couleur ni noire ni blanche, ni rouge ni noir.

Pascal Dufour
Montréal, 2 mai 2002

LIBRE OPINION

La réforme des institutions démocratiques

Pour une approche articulée et cohérente

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Député de Borduas

Ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques

Il aura fallu attendre trois mois pour que la critique de l'opposition officielle en matière de réforme électorale, le député libéral Jacques Chagnon, daigne accorder un commentaire digne de sa fonction sur le projet de gouvernement d'engager une réflexion fondamentale sur les faiblesses démocratiques de nos institutions politiques.

Auparavant, tout ce qu'il s'était borné à dire est que le projet du Ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques est un «pâté chinois» et que son auteur «fait des bulles». On admettra comme contribution à la qualité du débat démocratique, on avait déjà fait mieux.

Voyons maintenant les critiques plus consistantes du député de Westmount-Saint-Louis.

D'abord, il m'accuse de vouloir précipiter la réforme de façon irresponsable en cherchant à la faire adopter avant les prochaines élections. Eh bien, je vais répéter une fois de plus, qu'il n'est pas question qu'avant les prochaines élections générales le gouvernement utilise sa majorité parlementaire pour implanter un nouveau système de gouvernance de l'État québécois qui serait plus conforme aux principes de base d'une véritable démocratie politique.

Toutefois, il est de l'intention du gouvernement Landry d'engager dès maintenant la réflexion et la discussion publiques qui doivent précéder les changements nécessaires.

Le seul aspect de la réforme sur lequel j'ai souhaité que l'on puisse bouger plus vite, c'est l'introduction du pouvoir d'initiative populaire à la Loi sur les référendums afin que les citoyens et les citoyennes obtiennent plus de prise sur la suite des choses. Doit-on rappeler que la démocratie signifie la souveraineté du peuple et par le peuple. Ainsi, l'objectif central des changements envisagés est de donner plus de pouvoir aux citoyens et par là, de les impliquer plus et mieux dans les choix de priorités et dans la gouvernance de l'État.

Le deuxième reproche que m'adresse mon collègue Chagnon est d'avoir omis de dire quels problèmes au juste je voulais corriger. Enco-

re une fois, je vais lui réitérer mes propos. Le Québec a besoin d'une véritable révolution démocratique. Pourquoi? Parce que nous assistons chez nous, comme dans bien d'autres sociétés démocratiques, à une profonde méfiance de la population à l'égard de ses élus politiques. Il y a, à l'égard de ceux-ci, de forts sentiments d'impuissance, d'indifférence et de mépris qui risquent d'accroître le désintérêt électoral qui est déjà perceptible. Parce que les représentants du peuple, les députés, déplorent eux-mêmes depuis des années le peu d'importance qui leur est accordée dans la gouvernance de la société. Parce que de plus en plus de citoyens et de spécialistes dénoncent l'évolution de notre système politique devenu selon eux plus une monarchie élective qu'une véritable démocratie représentative. Parce que l'appel de ceux et celles qui dénoncent l'iniquité de notre mode de scrutin ne peut être ignoré. Parce que les femmes, qui forment 52 % de l'électorat, sont loin encore de participer de façon paritaire à l'exercice du pouvoir politique. Parce que les populations des régions très éloignées de Montréal et de Québec n'ont toujours pas la conviction d'être bien représentées dans les grands lieux de décision de l'État. Parce que les nations autochtones du Québec ne participent toujours pas à la gouvernance de notre patrie qui est aussi la leur. Parce que les citoyennes et les citoyens n'ont pas tout le pouvoir et toute l'influence qu'ils devraient avoir dans notre démocratie où la responsabilité civique et la participation font souvent défaut.

Cela dit, j'invite le député de Westmount-Saint-Louis à relire les pages 122, 123 et 124 du rapport constitutionnel de son collègue Benoît Pelletier. Il y trouvera, entre autres, les propos suivants: «[...] le Québec aurait tout intérêt à chercher à revitaliser ses institutions. En effet, la revitalisation des institutions démocratiques se situe au cœur des enjeux auxquels les Québécoises et Québécois sont confrontés. Mais pourquoi parler de revitalisation? Parce que les gens vivent un désenchantement par rapport aux institutions démocratiques. Cette perte de confiance [...] est attribuable à des pratiques de gouvernance politique où le citoyen ne peut efficacement faire entendre sa voix, que ce soit par le truchement de ses représentants élus ou directement dans le cadre du processus de consultation. [...] La recrudescence de telles pratiques est en partie attribuable à la concentration des pouvoirs entre les mains de l'exécutif et à la dévalorisation, dans le concret du moins, de la fonction législative. Cela accentue le

sentiment d'éloignement et d'impuissance, voire d'indifférence, que ressentent de nombreux citoyens à l'égard de la chose publique».

«Le Québec doit être prêt à moderniser et à revitaliser ses institutions fondamentales, ce qui pourrait même impliquer une révision de mode de scrutin. [...] Qu'il nous suffise de rappeler l'importance de donner un nouveau souffle à nos institutions [...]».

En somme, le député libéral de Chapleau pose le même diagnostic que moi et il propose lui aussi une profonde réforme des institutions démocratiques qui ne se limiterait pas à changer le mode de scrutin car, dit-il, ce seul changement ne peut être présenté comme une panacée à tous les problèmes soulevés. Reste à savoir si le Parti libéral adoptera l'approche restrictive du député Chagnon ou l'approche élargie et cohérente du député Pelletier.

Le gouvernement du Parti québécois a lui choisi la seconde voie tout comme l'Action démocratique, du moins, si on en croit son programme officiel.

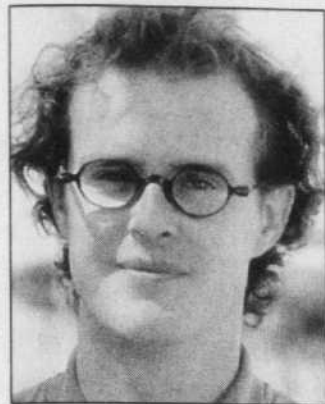
Par ailleurs, je n'entends pas, pour le moment, répondre au député de Westmount-Saint-Louis au sujet de sa défense du système parlementaire britannique. La réflexion qui s'engage va d'ailleurs permettre d'en débattre largement. Je me contente donc d'indiquer maintenant que le système anglais de gouvernance démocratique n'est pas le meilleur qui soit à mon point de vue de vétéran parlementaire et d'ancien président de l'Assemblée nationale durant six ans. Et, si l'on est pas prêt de le remettre sérieusement en question, l'espoir de revitalisation des institutions démocratiques émis par le député Benoît Pelletier n'ira pas très loin et restera un vœu pieux.

Quant au rôle que j'entends jouer par rapport à la commission parlementaire des institutions, il s'agit et il s'agira d'une action complémentaire. La commission va consulter. Le ministre va susciter et alimenter la réflexion, le questionnement, le débat. Je veux faire en sorte que cette réforme devienne incontournable et que tout un chacun, à commencer par les partis politiques, se positionne. Je vais aussi préparer les options de choix pour décisions gouvernementales. Personnellement, je souhaite que les prochaines élections générales soient les dernières de ce genre de processus de gouvernance qui est le nôtre depuis plus de cent cinquante ans.

IDÉES

Art et science dans le tourbillon numérique

Les technologies numériques font s'effondrer les cloisonnements disciplinaires



JEAN GAGNON

Depuis février 1998, Jean Gagnon est directeur des programmes à la fondation Daniel Langlois. À ce titre il a mis en place les programmes, dont le Centre de recherche et de documentation, les procédures d'adjudications et a développé la renommée internationale de la fondation. Pour le compte de celle-ci, il a également réalisé, en tant que commissaire, l'exposition Le Corps de la ligne - Les dessins d'Eisenstein. Avant de se joindre à la fondation, M. Gagnon a été conservateur associé des arts médiatiques, de 1991 à 1998, au Musée des beaux-arts du Canada (MBAC) à Ottawa.



ARCHIVES LE DEVOIR

Si nous posons qu'art et science se rencontrent, nous supposons que c'est au travers des technologies.

Mais encore plus fondamentalement, si nous assistons aux balbutiements d'une culture nouvelle, si les nouvelles technologies numériques font s'effondrer les cloisonnements disciplinaires, il faudra bien aussi que le système d'éducation revoit les relations réciproques entre art et science. Ce chercheur ne pourra naître que d'une remise à jour de l'éducation, qui ségrège encore l'apprentissage des disciplines scientifiques et celles de l'art et des «humanités».

Art et science ne sont certes pas des activités similaires et ils opèrent d'habitude sur des terrains différents sur des plans social et institutionnel. Si nous posons qu'art et science se rencontrent, nous supposons que c'est au travers des technologies. Les technologies sont le lieu de rencontre pour des activités autrement très différentes, l'art d'un côté fonctionnant selon un système de valeur et des attitudes sociales partagées; la science, de l'autre

côté, avec ses méthodologies et ses prétentions au savoir et à la vérité qui s'accompagnent de ses propres rituels sociaux. Au vingtième siècle, science et technologie ont évolué ensemble.

Mais c'est seulement dans la dernière décennie que l'art soulève de nouveau l'espoir et le désir d'une vision du monde holistique dans laquelle la technologie ferait le pont entre les domaines séparés de l'art et de la science. Nous cesserions d'être divisés en nous-mêmes, entre notre être sensible et sensible et notre être fonctionnel gouverné par la rationalité.

La réalité ne sera sans doute pas adaptée à ce désir. En effet, pourquoi art et science devraient-ils se rencontrer grâce aux technologies? Une partie de la réponse tient à ce que l'évolution des techniques transforme déjà notre rapport à la nature alors que les technologies numériques, elles, modifient notre rapport à la culture même.

Dans la vision du monde clas-

sique, les termes de l'équation sont dans un équilibre assez statique et hiérarchique. Chez les Grecs, par exemple, la nature était un modèle pour la culture et la techne, tandis que, pour l'essentiel, la nature dominait encore les humains.

Pendant l'ère moderne, qui perdure encore malgré tous les «post» qu'on lui appose, la culture et les artifices des humains visent à une domination de la nature pour le bénéfice de l'humanité. Mais, sans doute à cause des calamités que cet état des choses hiérarchique et martial n'a cessé de générer dans les rapports des sociétés humaines à la nature de même qu'avec les autres humains, l'attitude contemporaine en ce qui concerne les échanges dynamiques entre nature et culture fait place à des modèles issus de la cybernétique et de l'écologie, deux sciences observant le destin des systèmes dynamiques et autorégulés.

McLuhan, parmi d'autres, n'utilisait pas la dichotomie classique entre le libre arbitre et le déterminisme et concevait les technologies en tant qu'extension du système perceptif et cognitif humain, concevant ainsi la technologie comme médium entre l'humain et son environnement.

Les nouvelles technologies numériques, comme toutes nos technologies de communication, oscillent entre surveillance et contrôle d'une part, et libération et expression libérale d'autre part. Les exemples d'implants sous-cutanés qui administrent des médicaments qu'apporte Joël de Rosnay trouvent aussi leurs pendant dans les travaux de l'artiste Edouardo Kac qui, eux, soulignent des aspects liés au contrôle et à la surveillance, de même que son œuvre Alba, un lapin dont l'artiste a modifié les gènes pour qu'il soit vert et phosphorescent, porte notre attention sur les dimensions éthiques et politiques de notre nouvelle culture balbutiante. Une culture dans laquelle art, science et technologie portent conjointement l'espoir d'un renouvellement éthique et esthétique.

Pour terminer, revenons à cette idée de la recherche. Steve Wilson souligne dans son texte que «la façon dont les recherches se déploieront constituera une part cruciale de notre héritage culturel». Il mentionne aussi ce qu'il appelle «les recherches abandonnées» dont nous devrions nous préoccuper. En créant son Centre de recherche et de documentation, la fondation Daniel Langlois pour l'art, la science et la technologie vise précisément à documenter les pratiques artistiques usant du numérique, ces pratiques plus souvent orphelines, dirons-nous, plutôt qu'abandonnées. Mais plus fondamentalement nous posons la question de savoir quelles traces garderons-nous de cet héritage numérique? Favoriser la recherche dans les champs du numérique, c'est déplacer les horizons du possible, mais c'est aussi naviguer sans carte.



Serge Bouchard

Donnons-nous les uns aux autres

Dieu a soufflé sur un petit tas de boue pour donner vie à ce qui autrement n'aurait été qu'une grossière statuette, une poupée de poussière, une figurine de plâtre. Il se trouve en effet que le souffle, bien avant le cœur, est depuis longtemps associé à l'âme et à l'esprit. Ce n'est que normal, puisque l'âme est notoirement aérienne, légère et voyageuse. Elle ne pèse rien. Une brise, un éternuement, un détail risqué de la faire s'envoler. Le poids de l'agonisant une seconde avant sa mort sera le même une seconde après. Ainsi, il n'est pas farfelu de soutenir, à l'instar du philosophe Jankélévitch, que nous sommes plus pneumatiques que mécaniques. Si la force est associée au cœur, au même titre que l'amour, il n'aura pas la force d'aimer celui qui passe son temps à manquer d'air.

Respirer n'est pas rien. Bien sûr, quand tout va bien, cela se fait tout seul. L'air est là, il est à prendre comme l'eau, comme la lumière. Nous en jouissons naturellement. Mais voilà bien les éléments les plus vitaux. Où l'on verra que l'air est bien précieux quand il nous manque; il est comme ce filet d'eau dans le désert, comme cette faible lueur au bout du tunnel. Les gestes les plus gratuits sont justement ceux-là qui ne le sont pas du tout. La vie est fragile et les poumons font foi de tout; il nous en faut des bons. Les idées sont plus claires, l'esprit plus sain, le cerveau mieux nourri quand il nous est permis de respirer aisément. La façon de respirer, par le nez notamment, est à la base de grandes philosophies qui n'ont pas oublié que l'être est un Tout gonflable. Rien n'est vivant sans oxygène.

Les maladies ont toutes un nom, car nommer le mal est une première façon de l'affronter. Cette liste épouvantable nous défie dans la tête comme autant de malheurs possibles. Cependant, les mots prennent leur vrai sens quand la chose nous frappe. Comme tout le monde, j'entends depuis longtemps des publicités autour de la fibrose kystique. Drôle de nom que celui-là, presque aussi mystérieux que l'écrueille, la goutte, le feu Saint-Antoine, le scorbut ou le mal des ardeurs. Je n'ai pas de honte à avouer que sur le sujet de la fibrose kystique, je n'ai jamais su précisément de quoi il en retournait. Mais j'apprends. Je connais maintenant le mal personnellement du fait qu'il s'attaque à des gens que j'aime.

Cette maladie s'attaque aux petits enfants, ce qui déjà devrait nous la faire haïr. L'espérance de vie était, hier encore, d'un an après le diagnostic chez un petit bébé. Puis, recherches aidant, cette plage a augmenté d'une quinzaine d'années. Elle est maintenant de trente ans. Souhaitons qu'elle passe le plus rapidement possible à soixante-dix ans. Je propose donc naïvement que nous détournions tout l'or du monde pour régler une fois pour toutes son cas à la fibrose kystique. Nous sommes, dit-on, si près du but. Rendus là, il faut se presser de rayer ce nom bizarre de la liste des maladies graves. Toutes les maladies sont scandaleuses. Elles le sont cent fois plus quand elles frappent les enfants.

D'autant, nous le disions, que le poumon est en premier. Tout le reste en dépend, il est à l'origine de la tête, du cœur, du fonctionnement général du corps et de l'esprit. La vie commence par là, par une première bouffée d'air, signe de vie, et elle finit par un dernier souffle, signe de mort. Mais quand la vie s'élançait justement, il faut lui libérer la voie à tout prix, il faut que cette vie respire, s'essouffle normalement et devienne vieille comme de raison. Il n'est pas d'effort assez grand qui mettra en déroute ce qui menace nos enfants. Le second souffle est le plus beau car le second souffle représente le courant du dernier effort. Le mois de mai est le mois de la fibrose kystique, disons le mois de toutes les renaissances.

J'ai la chance inouïe de posséder de bons poumons. Je les ignore et les magane, je fume depuis longtemps, je suis l'ingrat intégral qui jouit grassement d'un trésor immérité. Mais je sais. J'ai vu mourir. Plus rien ne va et tout déboule quand l'air que nous respirons ne parvient plus à nos poumons. Nous sommes absolument dépendants de ce vent précieux. L'inspiré sera expiré qui sera inspiré et ainsi de suite qui bat la mesure de notre existence.

Étouffer est la fin de tout. Sous mon gouvernement, qui serait idéal, les gens respireraient le plus librement possible puisque je poserais comme priorité absolue la lutte contre toutes les formes d'asphyxie. Mon gouvernement ferait dans le don d'organes, dans le recyclage obligatoire des bons poumons et le trésor public serait détourné pour venir à bout de ce qui nous étouffe. Faisons-le puisque nous le pouvons. Les progrès médicaux dans le champ de la chirurgie sont si remarquables que nous sommes fous de gaspiller tant de bons organes. Ne gaspillons pas nos cœurs, nos yeux, nos reins qui, dans nos cerueils, ne servent plus à rien. Faisons dans la pièce détachée. Donnons-nous les uns aux autres, donnons-nous de l'air, toutes les chances du monde et autant de morceaux de nous-mêmes.

Il faut que la vie vive.

La vie commence par là, par une première bouffée d'air, signe de vie, et elle finit par un dernier souffle, signe de mort

O n m'a demandé et j'ai accepté la tâche de clore cette série d'articles, d'en tirer des conclusions. Bien évidemment je ne conclurai rien. Mais, à la lecture de ces articles, bon nombre d'entre nous, j'en suis convaincu, aurons éprouvé le sentiment que devant nous, avec ou sans nous, de multiples changements s'opèrent, qu'une nouvelle culture se cherche et que les nouvelles technologies numériques chambardent les frontières de nos nations, de nos identités, de nos corps, et qu'elles favorisent une reconfiguration des savoirs.

Ces articles reflètent aussi l'ambivalence de notre réception de ces bouleversements, de la saine perplexité à l'enthousiasme futurologique. Pour d'autres encore, art, science et technologie convergent, déclassant nos catégories les mieux établies. Je retiens cependant la proposition de Steve Wilson à savoir que «notre siècle sera celui de la recherche», et nous ajoutons, que la recherche dont il s'agit demandera un nouveau type de chercheur atypique. Martin Freeth souligne quant à lui l'impact des nouvelles technologies numériques et d'Internet sur la pratique et les méthodes des enseignants.

Les mutations du droit à l'âge numérique

Le droit sera moins tangible et moins fixé

PIERRE TRUDEL

L'auteur est professeur titulaire au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages en droit des médias. Au cours des deux dernières décennies, il a dirigé plusieurs projets de recherche en droit des technologies de l'information.

La numérisation et les changements qu'elle induit notamment dans les technologies de l'information remettent en cause les paradigmes du droit. La redéfinition du contexte des échanges d'information touche les représentations sur ce qu'il paraît rationnel de régir. Elle accentue la mutation des raisons justifiant d'édicter ou non du droit ou des lois. Les modes d'intervention ainsi que les techniques d'énonciation du droit connaissent aussi des mutations. Les lieux étiatiques d'élaboration du droit sont de plus en plus supplantés par les réseaux et les pratiques des acteurs contribuant à le relayer.

L'influence du numérique se manifeste au niveau des représentations sociales. Ce que permet ou facilite la numérisation contribue à modifier les façons de voir. Or, le droit est largement pensé en fonction des représentations qui prévalent dans la société. Par les changements qu'elle induit dans les processus de production et de circulation de l'infor-

mation, la numérisation recèle un important potentiel de mutation des fondements de plusieurs règles juridiques. Les débats sur la portée et les limites du droit d'auteur de même que sur les possibilités de «censurer» l'information en témoignent quotidiennement.

L'avènement d'un espace qui paraît dépourvu de plusieurs des repères familiers sur lesquels reposent les principes et les pratiques du droit affecte les représentations. Les références à l'espace connaissent des mutations; les interactions sont de moins en moins sensibles aux frontières nationales. Lorsqu'il s'agit de procurer les régulations des conduites dans les espaces virtuels, on observe une perte de pertinence, voire de légitimité, du droit des États.

Le droit prend son sens et s'applique en regard des communautés qui l'ont produit ou y ont consenti. Le droit moderne se fonde sur le paradigme de l'État, l'État territorial doté de la souveraineté afin de régir l'ensemble des conduites se déroulant sur le territoire qu'il contrôle. Les règles de conduite sont généralement élaborées dans le contexte de débats politiques et reflètent généralement les valeurs des populations. Les comportements, le sens et la portée des règles s'apprécient à l'égard des cultures et des éthiques qui préva-

lent dans la communauté nationale. Des systèmes de valeurs différents les uns des autres coexistent dans le cyberspace. Ce dernier possède la faculté de télescoper les manifestations de valeurs procédant de civilisations éloignées. En rapprochant les territoires, le cyberspace brouille les cadres de référence.

Telle qu'elle est traditionnellement envisagée, la règle de droit présuppose une situation présentant des coordonnées spatio-temporelles stables. Dans le cyberspace, les lieux et rôles se redéfinissent et se redistribuent en fonction de circonstances qui n'obéissent pas à un modèle prévisible. Les messages y ont un caractère éphémère qui peut rendre problématique la preuve de leur diffusion. Les réseaux numériques permettent de conserver l'information pour une longue période. Ils facilitent la délocalisation des informations et les

recombinaisons. L'échange d'information s'effectue à plus grande vitesse que dans l'univers-papier. La vitesse d'élaboration des normes paraît modifiée: les pratiques s'élaborent avec une vitesse accrue. On parle déjà des coutumes du commerce en ligne alors que cette réalité existe depuis moins d'une décennie.

On parle déjà des coutumes du commerce en ligne alors que cette réalité existe depuis moins d'une décennie

sont ainsi remises en cause.

La façon dont le droit est compris et appliqué est en partie tributaire du médium par lequel il est communiqué. La place prise par les précédents dans la Common Law à compter du 19^e siècle s'explique en grande partie par la disponibilité de textes imprimés. Avant que soient accessibles les publications imprimées des jugements, le rôle des précédents y était moins manifeste. Les conséquences de la numérisation sont démultipliées par l'hypertextualisation. Un potentiel de synergie entre les sources du droit est ainsi mobilisé. L'auteur américain Ethan Katsh observe que «le passage de l'environnement de l'information imprimée à l'environnement constitué par les réseaux procure au droit un environnement nouveau le rendant moins tangible et moins fixé. La place prise par la loi qui prétendrait exprimer des règles de conduite «claires» se rétrécit au profit d'une législation formulée sous la forme de standards commandant d'apprécier les circonstances dans lesquelles doit s'appliquer la loi. [...]»

Ainsi, la numérisation soulève des enjeux centraux sur le plan des fondements du droit, les modes d'intervention et d'énonciation du droit. Les critères de distinction entre les espaces et les informations publiques et privées sont remis en cause. Les modalités de la production et de la circulation de l'information appellent de nouvelles façons d'envisager et de reconcevoir les droits et les devoirs des personnes.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivieres (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts vivants); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commissaire). La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Edith Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

FUSION

SUITE DE LA PAGE 1

Au dernier Conseil national du Parti québécois en février, les militants ont adopté une proposition demandant au gouvernement de ne pas procéder à cette fusion à laquelle Mme Lemieux s'était montrée favorable. Un groupe d'intellectuels et de personnalités souverainistes, dont Guy Rocher et Fernand Daoust, a écrit une longue lettre aux journaux dans laquelle il s'opposait à la fusion des organismes, «la plus néfaste recommandation du rapport Larose». Le député d'Outremont et critique libéral en matière de langue, Pierre-Étienne Laporte, s'était également opposé au projet de Mme Lemieux.

Rappelons que les libéraux avaient aboli en 1993 la Commission de la protection pour en confier les fonctions à l'OLF. En 1997, le gouvernement Bouchard, sous l'impulsion de la ministre responsable de la Charte, Louise Beaudoin, et pour répondre aux militants péquistes, avait rétabli la commission dans ses compétences antérieures.

En préservant l'indépendance du Conseil de la langue française, qui garde sa responsabilité de fournir des avis à la ministre responsable de la Charte de la langue française, le gouvernement croit pouvoir venir à bout des réticences. Le Conseil ne demeure pas intact, toutefois: le gouvernement lui retire sa responsabilité en matière de suivi de la situation linguistique au Québec. Il confiera cette responsabilité au nouvel Office québécois de la langue française. Pour mieux suivre l'évolution de la situation linguistique, le gouvernement entend accroître ses efforts en matière de recherche et de suivi, a-t-on indiqué.

Comme le gouvernement s'y était engagé, le projet de loi présenté par Mme Lemieux contiendra plusieurs amendements visant à empêcher que des enfants, après un passage d'un an à une école anglaise privée et non subventionnée, puissent, par la suite, recevoir leur éducation en anglais dans les écoles du réseau québécois. Cette brèche dans l'application de la loi 101 sera colmatée tout en respectant les chartes des droits et libertés.

Plusieurs recommandations du rapport Larose, touchant la francisation des entreprises, se retrouveront d'une manière ou d'une autre dans le projet de loi. Le gouvernement adopte la vision «proactive» du rapport en regard de la francisation des entreprises. L'OLF pourra recenser des secteurs d'activité où la francisation connaît des difficultés. On cite l'exemple de l'aéronautique et des hautes technologies qui visent les marchés de l'exportation.

À cet égard, dans les secteurs considérés «à risque», l'OLF pourra obliger des entreprises comptant de 50 à 100 employés à créer des comités de francisation et les programmes afférents. À l'heure actuelle, la formation de comités de francisation n'est demandée qu'aux entreprises de 100 employés ou plus.

Les travailleurs seront mieux représentés au sein des comités de francisation: alors que les patrons occupent les deux tiers des sièges au sein de ces comités et les employés le tiers, cette proportion passera à la moitié. Enfin, le gouvernement réduira de douze à six mois le délai accordé aux entreprises pour fournir une analyse de leur situation linguistique au début de leur démarche de francisation.

Rectificatif

(Le Devoir) — Une erreur s'est glissée dans un article publié mercredi dernier au sujet du manque de rigueur de la Ville de Longueuil dans l'octroi de contrats de services professionnels. Contrairement à ce que *Le Devoir* rapportait, c'est à la suite d'un appel d'offres public que l'entreprise de communications Everest a obtenu un contrat de 1,3 million avec l'administration du maire Jacques Olivier. Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BOUCHER

SUITE DE LA PAGE 1

La liste des 31 «contradictions, omissions ou invraisemblances» qu'il a dressée sans distinction dans ses directives se voulait la plus séduisante invitation au doute raisonnable qu'un jury puisse rencontrer.

Le jury a mis deux jours de travail ardu pour sortir de l'impasse dans laquelle il avait abouti vendredi midi. Le grand public ne connaîtra jamais le contenu des délibérations qui l'ont poussé à prendre la vie de Maurice Boucher. Agé de 48 ans, il écope derechef d'une peine de prison à vie, sans possibilité de libération conditionnelle avant qu'il n'atteigne le plateau des 73 ans. Aussi bien dire qu'il ne volera jamais plus de ses ailes brisées par l'assassinat de Diane Lavigne, Pierre Rondeau et la tentative de meurtre sur Robert Corriveau. Président des Nomads et acteur de premier rôle dans la guerre des motards, Boucher présente un profil de criminel de carrière qui se conjugue mal avec la perspective d'une réhabilitation. La sentence sera prononcée ce matin, une simple formalité.

Les victimes n'avaient effectué aucun geste controversé à l'égard des Hells Angels dans l'exercice de leurs fonctions. Aucune raison pour qu'ils se retrouvent dans la ligne de mire de Maurice Boucher, sauf une. Ils portaient l'uniforme bleu ciel des gardiens de prison.

Boucher a ordonné le meurtre de Lavigne, Rondeau, et Corriveau, trois «screws» qu'il ne connaissait ni de nom, ni de visage. Le jury a été tenu dans l'ignorance d'un troisième attentat similaire pour lequel personne n'a été puni. Deux jours après le meurtre de Diane Lavigne, deux hommes armés chevauchant une moto ont tiré sur Paul Desmarais, un conférencier invité par les Alcooliques anonymes qui sortait de la prison fédérale de Laval. Il a survécu.

Plusieurs hommes de main des Hells devaient tuer des gardiens de prison, comme l'a rappelé le délateur Stéphane Gagné dans son témoignage. Démentiel stratagème inventé par Boucher pour déstabiliser l'appareil judiciaire et stopper la délation au sein des Hells. «Boucher voulait mettre son organisation et lui-même à l'abri de la police et des autorités afin de continuer à régner en toute impunité», a lancé la procureure France Charbonneau dans sa plaidoirie finale. À l'évidence, dans la crue.

En forçant ses plus proches collaborateurs à tuer des officiers de l'État, Boucher croyait acheter leur loyauté. Comment pourraient-ils devenir délateurs puisqu'il leur faudrait passer par des aveux et un détour obligé de 25 ans en prison dans l'espoir d'obtenir un contrat? Et comment le ministère public oserait-il accorder le statut de «témoin repentant» à l'assassin d'un gardien de prison? La réponse aux deux questions est venue en deux mots: Stéphane Gagné.

Malgré des problèmes de crédibilité soulignés au trait rouge par le juge Béliveau, Gagné a su persuader le jury de la véacité de ses dires. La justice n'exigeait pas que le jury croie le délateur dans les

moindres détails. Boucher aurait bénéficié d'un acquittement illico si une telle norme avait existé. Il suffisait que le jury tienne pour véridiques les parties cruciales de son témoignage sur l'implication de Boucher dans la chaîne de commande des meurtres. La Couronne n'a jamais douté de la sincérité de Gagné. Il a passé avec succès deux tests du polygraphe sur son implication et celle de Boucher dans les meurtres avant d'être accepté comme témoin-repentant. Le jury avait été tenu dans l'ignorance des résultats puisque les tribunaux ne reconnaissent aucune valeur à ces détecteurs de mensonges utilisés par les policiers.

Sous la férule de M^e Charbonneau, la Couronne a corrigé les erreurs du premier procès, au cours duquel elle avait abandonné son délateur-vedette à la ténacité et la finesse d'un Jacques Laroche. De vant la rareté de la preuve de confirmation, les troubles de crédibilité de Gagné et les erreurs du juge Jean-Guy Boilard, le jury avait conclu à l'innocence de Maurice Boucher en une journée et demie de délibérations. Pas cette fois. Les confirmations du témoignage de Stéphane Gagné sont venues de tous les côtés, les plus importantes provenant d'un nouveau délateur, Serge Boutin.

M^e Charbonneau a plaidé quelque 80 causes de meurtre dans sa carrière pour n'en perdre qu'une seule. Elle a accueilli le verdict avec le sentiment du devoir accompli. «Les procès par jury fonctionnent. La société a parlé, et la société a été capable de vaincre le crime organisé», a-t-elle dit.

M^e Charbonneau a louangé les mesures de sécurité prises lors de ce procès. Les jurés ont bénéficié de l'anonymat total dès l'étape de la sélection. Ils étaient soustraits aux regards du public par une vitre opaque, ce qui a permis de réduire à zéro les menaces d'intimidation. Les constables spéciaux ont enfin filtré l'accès à la salle d'audiences pour éviter que des membres ou sympathisants des Hells Angels ne viennent perturber la sérénité du procès comme ce fut le cas par le passé.

Le jury ne s'est pas contenté de croire Stéphane Gagné, il a fait la démonstration d'un gros bon sens populaire en condamnant Boucher pour double meurtre et tentative de meurtre. Pour pro-

noncer un verdict de culpabilité, il a dû reconnaître l'existence des Hells Angels, du cercle d'élite des Nomads et de la rigueur militariste régissant les rapports entre les différents membres. Un subalterne comme Gagné ne pouvait mener une opération aussi lourde de conséquences que l'exécution de deux gardiens de prison sans avoir obtenu l'aval des plus hautes autorités. À titre de président des Nomads, Boucher exerçait une influence démesurée sur le gang; il était admiré de tous. Le jury a déduit que personne d'autre que lui ne pouvait donner cet ordre démentiel et qu'il l'a bel et bien fait.

La commande aurait très bien pu passer d'abord par André Tousignant et Paul Fontaine, les supérieurs de Gagné. Le premier est mort, l'autre a disparu. Deux vies au dévouement suspect. Le jury a déduit grâce à Gagné et Boutin la hiérarchie des Hells et leur sens des valeurs morales atrophié. Il ne demandait peut-être pas plus que cet assassinat et cette disparition aux apparences louches pour sauter aux conclusions.

M^e Laroche a opposé tout au long de sa plaidoirie la finesse de son client, un membre des Hells Angels parvenu aux plus hauts sommets de l'organisation, à la maladresse de Stéphane Gagné, un tueur à gages dépourvu de respect pour la vie humaine qui a inventé un complot crapuleux impliquant Boucher pour sauver sa peau. «Ça sent la fabrication», a-t-il plaidé.

Le jury a résisté à la tentation de suivre le brillant criminaliste sur cette voie tortueuse. M^e Laroche en venait à clamer l'innocence de son client sur la base de sa notoriété. Comment le chef de l'organisation pouvait-il revendiquer la paternité de la commande en pleine rue, dans des conversations à voix haute, quand on sait que les motards observent la plus grande discrétion? Ne respectait-il donc pas la sacro-sainte omertà du monde interlope? Il faut croire que non. Il faut croire qu'une certaine dose d'humanité sommeille encore en Boucher puisqu'il a commis des bévues. Or, l'erreur n'est-elle pas humaine?

Le public connaissait plusieurs surnoms à Maurice Boucher. Membre en règle des Hells Angels. Motard public. Président des Nomads. Chef guerrier. La liste vient de s'allonger. Meurtrier.

Les mérites des délateurs

PRESSE CANADIENNE

Le ministre québécois de la Justice, Paul Bégin, et un expert policier en bandes de motards criminels ont vanté les mérites des délateurs dans les causes comme celle de Maurice Boucher, qui vient de se terminer par un verdict de culpabilité.

Le ministre a pris la peine de sortir de sa retraite de fin de semaine pour commenter le verdict. «La décision favorable d'aujourd'hui [hier] prouve qu'il est possible de trouver une place pour les délateurs dans le système de justice», a commenté le ministre.

«Il faut voir à ce que les témoins repentis [délateurs] soient bien encadrés et que l'évaluation de la crédibilité de leurs propos soit bien menée,

avant de signer un contrat», a-t-il soutenu. Issus du milieu criminel, les délateurs fournissent des preuves «que nous ne pourrions obtenir autrement. Ça peut faire toute la différence», a signalé le ministre.

De son côté, l'ex-policier enquêteur Guy Ouellette s'est dit très satisfait de voir que le jury a donné foi aux déclarations des délateurs. «Les policiers ne peuvent pas infiltrer ces organisations criminelles parce que les nouveaux venus doivent être parrainés et doivent commettre des crimes pour être acceptés de sorte que les corps policiers ont du mal à monter jusqu'aux têtes des organisations», a-t-il fait valoir.

M. Ouellette, retraité depuis peu, juge qu'il est trop tôt pour évaluer l'impact du verdict au Québec et dans le reste du Canada.

YAGIL

SUITE DE LA PAGE 1

qui prolifèrent aux États-Unis, comme par les groupes radicaux de nature islamiste. «Le danger, c'est que la même rhétorique circule partout», poursuit Mme Yagil. «A savoir: on est anti-globalisant, anti-américain... et après, on peut ajouter ce qu'on veut, on est anti-Israël, anti-impérialiste, anti-gouvernement. On construit une rhétorique qui va finir par unir tout le monde et tous ces gens vont vouloir un jour faire quelque chose. Je ne dis pas que tout le monde va passer aux actes, mais il y a là un danger évident.»

Le cyberpiratage

L'autre menace que fait courir une utilisation abusive des nouvelles technologies est celle du piratage informatique, qui prolifère. De 1998 à 1999, par exemple, le nombre d'attaques serait passé de 5844 à plus de 18 400. De plus, selon le FBI, environ 50 nouveaux virus informatiques sont décelés chaque semaine.

Pour le D^r Yagil, si de simples adolescents en quête d'exploit informatique peuvent causer de grands dégâts, comme ce jeune Israélien dont le virus a occasionné de lourds

dommages ou ce Québécois qui a fait de même en paralysant plusieurs des principaux sites sur le Web, les organisations terroristes peuvent en faire autant. Et, à cet égard, l'attaque peut venir de n'importe où: «On a vu des Pakistanais s'en prendre à des sites israéliens et des sites encourageant les attaques informatiques. Avant, attaquer un site était l'apanage de spécialistes. Aujourd'hui, ce n'est plus indispensable», souligne-t-elle.

La spécialiste soutient qu'on ne peut plus négliger ces questions: «La cyberguerre est la guerre du troisième millénaire, virtuelle, high-tech, silencieuse et meurtrière», écrit-elle dans son essai. Une guerre dont l'enjeu principal est le contrôle de l'information et qui fait planer sur nos têtes le spectre d'un «Pearl Harbor électronique».

Ce qui rend ces menaces encore plus inquiétantes, aux yeux de Mme Yagil, c'est cette espèce d'insouciance avec laquelle on considère ces questions. «Les gens sont sous le charme des utopies. Prenez la cyberdémocratie. Qu'est-ce que c'est, au juste? Personne ne le sait exactement. C'est juste une rhétorique, comme lorsqu'on parle de révolution de l'information. Les gens ne veulent pas croire qu'il est possible d'utiliser Internet comme une arme dangereuse.»

Fort bien, mais que faire alors, à

la fois pour sensibiliser le public et pour contrer la menace du cyberterrorisme? L'universitaire israélienne, qui a aussi étudié en France, ne voit pas de solution facile: «Je ne pense pas qu'on soit capable de contrôler ce qui circule sur le Web, c'est impossible. Limiter l'accès à Internet n'est pas non plus une solution. De plus, je ne suis pas persuadée qu'en légiférant, on puisse toujours contrôler le problème.»

Que reste-t-il, alors? L'éducation, pour prémunir les gens contre la propagande et la désinformation; l'adoption de lois interdisant certains comportements, à portée forcément limitée; la concertation entre pays: «Chose certaine, il faut y réfléchir, peut-être par l'intermédiaire d'une commission internationale spéciale.»

Quoi qu'il en soit, la clé est peut-être dans les mains des Américains, qui ont mis au point et répandu les nouvelles technologies dans le monde: «Il est temps qu'ils réfléchissent à la question», avance Mme Yagil, sans trop y croire. À titre d'exemple, la spécialiste fait remarquer que dans la fameuse liste d'organisations terroristes dressée par les États-Unis dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001, n'apparaît aucun des groupes d'extrême droite pourtant fort nombreux sur son territoire.

CHIRAC

SUITE DE LA PAGE 1

Comme un couple royal, Jacques et Bernadette Chirac ont salué la foule à la fenêtre de leur quartier général de campagne avant de se rendre place de la République où les attendaient quelques milliers de fêtards.

Dans ce lieu symbolique de la gauche, Jacques Chirac a parodié Charles de Gaulle entre deux airs de raï. «Ce soir la République a triomphé [...]. J'ai entendu et j'ai compris ce que les Français et les Françaises ont dit.» Les sympathisants se sont dispersés avant minuit. Plusieurs milliers de sympathisants de gauche s'étaient donné rendez-vous place de la Bastille. Quelques centaines de sympathisants d'extrême gauche ont aussi défilé dans Saint-Germain-des-Près.

Au quartier général de Jean-Marie Le Pen, à Saint-Cloud (près de Paris), la déception était évidente. Le candidat, qui n'avait jamais pensé se retrouver au second tour, avait fixé le seuil de la réussite à 30 % des voix.

«En quoi le Pen menace-t-il la république?», a-t-il demandé avant de dénoncer la campagne «hystérique orchestrée par la totalité des pouvoirs en place» dont il aurait été l'objet. Le Pen compare les conditions politiques du second tour à «celles d'un pays totalitaire».

Le chef du Front National estime que ce résultat fait de son parti «la première force politique française». Il invite les Français à «s'engager dans la bataille législative qui doit nous donner des élus à l'Assemblée nationale».

Le Front National, qui n'a actuellement aucun député, souhaite surtout profiter de ce second tour pour former enfin un bloc à l'Assemblée nationale lors des élections législatives qui auront lieu les 9 et 16 juin prochain. «Dans les 82,5 % qui ont voté Chirac combien voteront RPR au second tour?», a demandé Jean-Marie Le Pen qui pourrait détenir la «balance du pouvoir» dans plus de 200 circonscriptions.

«Ce dimanche, les Français ont massivement refusé l'extrémisme, la régression et l'intolérance», a dit le premier secrétaire du Parti Socialiste, François Hollande. «La France a retrouvé ses couleurs et le monde a retrouvé la France.»

Selon Hollande, «la droite aurait tort ce soir de s'arroger la confiance de notre pays et de revendiquer l'essentiel du pouvoir». La victoire du président dépend en effet presque pour moitié des électeurs de gauche. 73 % d'entre eux se sont reportés sur Chirac au second tour comparativement à 77 % pour des électeurs de droite.

«C'est la première fois que je vote pour la droite et j'espère bien que ce sera la dernière», a dit l'ancien ministre des Finances Dominique Strauss-Khan. «Cette élection n'a pas de signification politique en soi», a dit aussi Alain Madelin, chef du parti de droite Démocratie libérale.

Ce n'est pas l'opinion du bras droit de Jacques Chirac, l'ancien premier ministre Alain Juppé pour qui le président élu hier a autant de légitimité que ses prédécesseurs. Nicolas Sarkozy a aussi défendu la légitimité du président à appliquer un programme de droite.

Le ministre socialiste des Finances Laurent Fabius a remercié les électeurs de gauche pour un geste qui «me fit pas facile». Selon lui, «personne ne peut confisquer ce résultat» et la gauche a «toutes les chances» aux législatives.

«Le débat démocratique commence aujourd'hui», pour l'ex-ministre socialiste de l'Emploi Martine Aubry qui appelle à une nouvelle cohabitation d'un gouvernement socialiste avec un président de droite.

L'abstention — largement responsable du succès du Front National et de la déconfiture socialiste au premier tour — est passée de 28 % à 20 %. Malgré les appels unanimes à aller voter, l'abstention est tout simplement revenue dans la moyenne, au même niveau qu'en 1995.

Dès ce matin, le premier ministre Lionel Jospin présentera sa démission. On s'attend à ce que le président nomme aujourd'hui un premier ministre qui formera un gouvernement dans les jours qui viennent.

Jacques Chirac a parlé hier d'un «gouvernement de mission» dont la priorité sera «de rétablir l'autorité de l'État pour vaincre l'insécurité». Les spéculations vont bon train au sujet du successeur de Lionel Jospin. Un sondage réalisé à la sortie des urnes favorisait Nicolas Sarkozy (RPR) devant Philippe Douste-Blazy (UDF) et Jean-Pierre Raffarin (RPR). Un autre met en tête le centriste François Bayrou (UDF).

En attendant les élections législatives et la réunion d'une nouvelle assemblée, le nouveau gouvernement ne pourra pas faire voter de lois. Cela qui ne l'empêchera pas de promulguer des décrets. Les premières mesures attendues très rapidement devraient concerner la constitution d'un super ministère de l'Intérieur pour combattre la criminalité et une baisse des impôts.

En réalité, la première tâche du nouveau premier ministre consistera à convaincre les électeurs de lui donner une majorité à l'Assemblée nationale et un véritable mandat.

Pour certains analystes, la remobilisation de la gauche lors de ce second tour et la présence du Front National annoncent des élections serrées. Un sondage attribue déjà 41 % à la gauche, 37 % à la droite et 16 % à l'extrême droite. Ce qui donnerait un peu moins de sièges à gauche qu'à droite. Rendez-vous dans cinq semaines.

Montréal: 89,43 % à Chirac

(Le Devoir) — Selon les chiffres remis par le Consulat français au Québec pour les résultats du vote de l'élection présidentielle française d'hier, les gens de nationalité française résidant dans la région de Montréal ont voté dans la même direction que leurs compatriotes. Sur 11 989 inscrits, 4886 votants se sont prévalus de leur droit de vote, soit 40,75 %, c'est-à-dire trois fois plus que lors du premier tour. Le président sortant a reçu 4189 votes, soit 89,43 % des suffrages. Son opposant, Jean-Marie Le Pen, n'a recueilli que 495 votes, à peine 10,57 % des suffrages. 202 bulletins blancs ou nuls ont été compilés.

Rencontre Chirac-Chrétien

Paris (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien sera sans doute un des premiers chefs de gouvernement étrangers à être reçu à l'Élysée par le président Jacques Chirac qui a été triomphalement réélu, hier. Le premier ministre, qui prendra part à compter de demain au Sommet semestriel entre le Canada et l'Union européenne à Madrid, se trouvera en effet à Paris lundi prochain. Son voyage le conduira aussi à Rome et à Londres.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com

CE MIDI: Entrée + jarret d'agneau braisé à la provençale + dessert • 16\$

CE SOIR: Deux tables d'hôtes avec apéro pour 50\$